

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

PÉDAGOGIE

LA QUESTION DE L'ÉDUCATION

A TRAVERS L'HISTOIRE—DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

La question de l'éducation de l'enfance est à l'ordre du jour depuis que le Sauveur a dit : "Laissez venir à moi les petits enfants." De ce jour mémorable date la lutte formidable qui se livre autour de l'école. Jusque-là le paganisme avait fait de l'enfant la chose de l'État, découronnant les parents du diadème de l'autorité familiale, déposé sur leur front par Dieu lui-même. Mais l'Église, dès les premiers jours de son existence, réclame, au nom du Christ, le droit de l'enfant à connaître la vraie doctrine et le droit non moins sacré de la priorité des parents en matière d'éducation. Avec le triomphe du christianisme dans le monde, l'école fait place à Dieu et à la doctrine de son Église dans ses programmes. Et au Moyen-Age, sur toute la surface de l'Europe, existe l'école catholique, le collège catholique, l'université catholique.

La Réforme vint et avec elle recommencèrent les luttes vives où l'éducation de l'enfance et de la jeunesse était l'enjeu, tout comme dans les premiers siècles du Christianisme. L'Allemagne, foyer initial de l'erreur, engagea la bataille contre l'enseignement religieux à l'école tel que prescrit par le Pape et les conciles. Les écoles protestantes de l'Allemagne conservèrent d'abord dans leurs programmes les éléments fondamentaux du Christianisme, mais elles ne tardèrent pas à réduire l'enseignement religieux à un minimum équivalent à la neutralité. La Suède, la Norvège, le Danemark, l'Angleterre et l'Écosse, entrèrent à la suite dans le sillon de révolte et d'orgueil tracé par Luther. Et l'école, dans ces différents pays, devint protestante, c'est-à-dire quasi neutre au point de vue religieux, sauf de rares exceptions, vu la multiplicité des sectes.

Le dix-huitième siècle empoisonna la France des faux principes philosophiques imaginés par les disciples de Luther. Ce désastreux courant conduisit la Fille aînée de l'Église à la Révolution qui, poussant les conclusions de la Réforme jusqu'aux extrêmes limites, nia Dieu, son Église, ses doctrines, et proclama le règne de la Raison. L'éducation

devint dès lors chose de l'État, et Dieu fut banni de l'école : le paganisme triomphait de nouveau, sous le couvert de la neutralité. Avec Napoléon, Dieu et son Église eurent une petite place dans l'école en France, place qui fut plus ou moins large sous la Restauration, la Seconde République et le Second Empire. La Troisième République, reprenant à son compte les principes extrêmes de la Première, bannit de nouveau Dieu de l'école et rendit l'Instruction publique laïque, gratuite et obligatoire : ce fut le règne de l'école sans Dieu, de la morale laïque, de la négation des droits des parents dans le domaine de l'éducation de leurs enfants, en un mot de l'État maître d'école. L'exemple de la France fut néfaste, et le faux principe de l'étatisme absolu en matière scolaire se répandit dans le monde entier.

Un peuple seul échappa au désastre, un seul État maintint dans ses lois scolaires les droits de Dieu et de l'Église et respecta la liberté des parents : ce peuple, c'est le peuple canadien-français ; cet État, c'est la Province de Québec.

Les découvreurs, les fondateurs et les premiers pionniers du Canada apportèrent de la France du dix-septième siècle les idées saines et logiques que douze siècles de christianisme avaient déposées sur le sol fertile de la Gaule. Champlain et de Laval fixèrent dès le berceau de la Nouvelle-France le status religieux du peuple canadien dans sa vie civile et dans son éducation. Leurs successeurs respectèrent ce testament sacré, jusqu'à 1760.

Les nouveaux maîtres du Canada voulurent inoculer au petit peuple cédé et abandonné le virus de la Réforme : à cette fin, ils s'emparèrent de l'école primaire et établirent, malgré le vœu du peuple, l'école neutre, anglicisante, par la création de l'Institution royale. L'enseignement classique restait aux mains du clergé canadien : ce fut le salut. Pendant que nos pères, d'instinct, demeuraient sourds aux appels de l'Institution royale, pour rester fidèles aux traditions catholiques et françaises, les collèges de Québec, Montréal, Nicolet, etc., leur préparaient de vaillants défenseurs. Aussi, lorsqu'en 1792 l'Angleterre accorda aux Canadiens le régime parlementaire, des hommes d'État éminents sortirent de leurs rangs, s'emparèrent de l'arme nouvelle, imposèrent bientôt leur volonté au Pouvoir oligarchique d'alors et conquièrent la liberté de l'enseignement (écoles de Fabriques 1824).

La tourmente de '37-38 fit suspendre la constitution, et, sous l'Union, de nouvelles lois d'éducation furent créées : 1841, 1842. Mais dans ces lois le caractère confessionnel de l'école n'est pas suffisamment défini et l'autonomie de la commission scolaire est peu ou point sauvegardée. De nouveau le principe de l'école confessionnelle fut défendu et la liberté des pères de famille réclamée. La loi de 1846 fixa définitivement le caractère de l'Instruction publique dans le Bas-Canada : école confessionnelle et autonomie des municipalités scolaires, assurant la liberté du père de famille.

En 1875, la loi de Boucherville couronna l'œuvre commencée, en rendant confessionnel le Conseil de l'Instruction publique, par la division de ce Conseil en deux Comités : l'un catholique, l'autre protestant. Et afin de déterminer le rôle auxiliaire de l'État dans le domaine scolaire, le Ministre de l'Instruction publique fut remplacé par un Surintendant, nommé pratiquement à vie. Depuis lors, tous les cabinets qui se sont succédé à la tête du Gouvernement de Québec ont respecté et maintenu ce sage système, tout en s'efforçant de le perfectionner d'année en année.

Ce système assure aux minorités une liberté absolue en matière scolaire et conserve aux parents le droit naturel intangible de déterminer le degré d'instruction qui convient à leurs enfants. Il accorde à l'Église sa part légitime d'influence à l'école, et laisse à l'État les initiatives qui lui reviennent. L'âme de ce système, c'est la "commission scolaire", choisie par les contribuables de chaque municipalité et qui a généralement pour cadre la paroisse religieuse.

Les encouragements de l'État, les directions prudentes des Comités du Conseil de l'Instruction publique et les devoirs que l'Église impose aux parents catholiques en matière d'éducation, stimulent le zèle des parents et des commissions scolaires.

Depuis trois ou quatre lustres, particulièrement, l'Instruction primaire dans la province de Québec a pris un essor admirable. Les bâtiments scolaires ont été renouvelés, les méthodes d'enseignement et les programmes d'étude améliorés, les manuels perfectionnés et le niveau professionnel des maîtres considérablement élevé. Et tous ces progrès se sont réalisés sans porter atteinte au caractère fondamental du système que nous ont légué les sages législateurs du siècle dernier. Nous devons ici rendre hommage à l'homme d'État qui tient entre ses mains les destinées de notre province depuis bientôt quinze ans. Sir Lomer Gouin a favorisé singulièrement le progrès scolaire chez nous, sans néanmoins modifier d'un iota le système scolaire de Québec, que M. Moore, dans son remarquable ouvrage "*The Clash*", déclare le plus sage et le mieux équilibré des différents systèmes en vigueur dans les diverses provinces de la Confédération.

Grâce à Dieu, dans la province de Québec, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université, les sciences profanes s'enseignent simultanément avec la science religieuse, et se prêtent parfois un mutuel concours. "Les peuples, dit Monseigneur Paquet (1) pour vivre et grandir, ont besoin de direction et d'autorité sans doute, mais aussi d'une raisonnable et suffisante liberté." Cette "raisonnable et suffisante liberté", notre loi d'Instruction publique l'accorde au peuple de la province de Québec. La direction qu'elle donne aux commissions scolaires en respectant l'autonomie, et l'autorité qu'elle exerce est toujours mise au service de ces

(1) Mgr L.-A. Paquet, "Droit public de l'Église", 4e volume.

mêmes commissions, véritables ministères créés par les parents eux-mêmes. Cette direction et cette autorité reconnaissent Dieu, accordent à son Église sa part légitime dans l'éducation, et inscrivent l'enseignement religieux en place d'honneur sur les programmes officiels.

Sous le Second Empire, au plus vif des luttes scolaires que livrèrent les catholiques de France, l'éminent évêque d'Orléans, Monseigneur Dupanloup, écrivait : "Dans l'éducation, Dieu est la source et la raison de l'autorité et du respect, des droits et des devoirs essentiels de tous : Il est le modèle et l'image de l'œuvre qui est à faire ; Il en est l'ouvrier le plus puissant et le plus habile" (1).

Cette "source, cette raison de l'autorité", a été tarie, hélas ! dans les écoles publiques de presque tous les pays du monde, et l'on en sait les lamentables conséquences.

Cette "source, cette raison de l'autorité", a été conservée, respectée dans la Province de Québec, pour l'honneur et la prospérité du peuple heureux qui l'habite.

Gardons jalousement cette source et défendons-la contre les corrupteurs et les empoisonneurs.

C.-J. MAGNAN.

11 novembre 1919.

(Reproduit de "l'Almanach de l'Action Sociale catholique", 1920.)

(1) Mgr Dupanloup, "L'Enfant."

FLEURS DE PRESSE

(Suite)

1. Les *précieuses ridicules* disaient sans rire : *Apportez-moi le conseiller des grâces* (un miroir) ; *voiturez-moi les commodités de la conversation* (un fauteuil) ; *contentez donc l'envie que ce fauteuil a de vous embrasser* (asseyez-vous donc). De son côté, M. Jourdain se montrait tout étonné d'apprendre que pour signifier : *apportez-moi mes souliers*, il fallait dire : *apportez-moi mes souliers* ; il ne se tenait pas d'aise de ce qu'il avait fait toute sa vie de la prose..... sans le savoir.

Aujourd'hui, ce ne sont pas des fleurs qu'on aperçoit sur le cercueil de M. X. ou de Mme Y, ce sont des *tributs floraux* ! Un malheureux s'est noyé : il a été *victime de l'onde* ou des *éléments en courroux* ; s'il a échappé à l'asphyxie, *l'onde a perdu sa proie*. Un incendie devient facilement une *conflagration*, où ce n'est pas le feu qui apparaît, mais *l'élément destructeur*. Mlle Z n'a pas chanté ce morceau, elle l'a *rendu*, apparemment non sans danger pour les voisins ; et le monsieur qui l'accompagnait ne jouait pas de l'orgue, il le *tenait*. Un pasteur qui se convertit est un homme qui *rentre dans le giron de l'Église* ; etc. etc.

C'est assez d'exemples pour montrer qu'il ne faudrait pas tant reprocher aux temps anciens l'abus de la métaphore et de la périphrase. Ma foi, l'ampoulé et le grotesque ne valent pas mieux que le précieux. Si au moins le ridicule tuait ! Hélas ! il ne tue pas, au moins chez nous ; ni surtout il n'est tué, non pas même par un Molière. C'est égal, la verve de Molière aurait encore beau jeu, par ici

2. Le verbe *disposer* prend, sous la plume de certains rédacteurs, une acception nouvelle et quelque peu louche : pour signifier qu'ils *terminent*, ou même qu'ils *accomplissent*, une besogne, ils en *disposent* : ils *disposeront* encore d'une légende, ce qui veut dire qu'ils la *réduiront à néant* ; ainsi font-ils de tout ce qui leur déplaît, thèse, opinion contraire, voire adversaire politique ! Régler une affaire, une difficulté, pour eux, c'est toujours en *disposer*. N'est-ce pas là disposer de trop de choses, et disposer de la langue comme d'un bien personnel ?

Il est presque devenu d'usage d'appeler "vétérans" tous les soldats revenus de la guerre. Un vétérans, c'est un vieux soldat, ou un ancien soldat. Dans ma jeunesse, il restait encore quelques *vétérans de 1812*. On pourrait peut-être attendre jusque vers 1950 pour parler des *vétérans de 1914*.

4. *D'ici peu de temps, d'ici un an, deux ans, etc.* On est en train de perdre l'habitude de dire : *dans peu de temps, dans un an, dans deux ans etc.*, ou si l'on veut, *dans un an, deux ans d'ici*. C'est pourtant le bon usage. *Ici*, adverbe de lieu, marque parfois le temps, par extension, surtout quand il s'oppose à *là*, usité de même façon : *d'ici là*. Si on le met en regard d'un adverbe de temps ou d'une expression analogue, il faut les joindre par la préposition à : *d'ici à demain, d'ici à l'année prochaine*. L'autre manière est elliptique et un peu incohérente. *D'ici un an*, cela ne marque plus deux moments, mais un moment et une durée. La clarté et la justesse en souffrent. Quand je mets à entre deux moments, je les sépare par la durée qui va de l'un à l'autre : *d'ici à Noël, c'est-à-dire jusqu'à Noël*. On dira que l'ellipse est permise. Soit ; j'admets *d'ici Noël, d'ici demain*. Mais si j'écris *d'ici un mois*, ce n'est plus la même chose. *Un mois*, ce n'est pas un moment, mais une durée, un espace de temps, et je ne pourrais plus dire : *d'ici à un mois, jusqu'à un mois, sans sous-entendre encore un autre mot, comme passé, écoulé* : *d'ici à un mois passé*. Pourquoi pas : *dans un mois*, alors, qui a exactement cette signification ? Je puis ajouter *d'ici*, par simple pléonasme : *dans un mois d'ici*.

Je pense donc que les locutions nouvelles : *d'ici un mois, d'ici deux semaines, etc.*, ont besoin de faire leurs preuves.

5. Quelqu'un, par exemple, qui se soucie peu de l'ellipse, c'est l'écrivain qui annonce que X est *en cours de route vers l'Europe* ! En voilà un au moins qui prend le temps d'écrire.....

6. Voici un spécimen que vous reconnaîtrez à ses traits de famille : *réceptionner* !

7. Il est toujours question, quand des artistes nous visitent, de leur *impresario*, c'est-à-dire, de l'organisateur de leurs concerts. L's, dans ce mot italien, se prononce comme Z. Beaucoup de personnes, à tort, le font sifflant. Conséquence : des journalistes orthographient : *impresario*.

8. Vous avez lu, sans doute : à toutes les fois, à tous les jours : à est de trop.

9. Moi, j'ai lu : *veuillions*, pour *voulions*. *Que je veuille*, oui, mais *que vous voulions*, *que vous vouliez*. Il y a *veuillez*, à l'impératif, mais sans un second *i*.

10. On se trompe en disant : aller à la *rescousse de*, comme on dit : aller au secours de quelqu'un. *A la rescousse* ! est une exclamation, un cri d'appel, sans plus, comme : *Ohé ! Holà ! A l'aide ! Au secours !*

11. *Sans que* ne est fautif. Ne est superflu. Dites : *sans que* je fasse, et non : *sans que* je ne fasse. Il y aurait double sens négatif : la négation contenue dans *sans* suffit.

12. Par contre, dites : *Nul doute* que la religion ne soit nécessaire, et non pas : *Nul doute* que la religion est nécessaire ; *nul doute* que Louise ne vienne demain, non : *nul doute* que Louise viendra demain ; *nul doute* que Jeanne ne réussit, ou ne *dâtréussir*, si elle travaillait, et non : *nul doute* que Jeanne *réussirait*, si elle travaillait. Ne, en ce cas, n'est pas une négation, mais une simple particule complétive du subjonctif : tous deux, mode et particule, également nécessaires avec tous les mots qui marquent le *doute négatif*, noms, adjectifs ou verbes. Il n'en serait pas de même si le *doute* était *positif*, il faudrait le subjonctif seul : *je doute qu'il vienne*.

13. Que dire de : *sans nul doute* ? Cette locution est incorrecte, quoique tolérable par pléonasme. La juste expression est : *sans aucun doute*. Prenez garde que ce n'est pas la même chose. *Aucun* est affirmatif, *nul* est négatif. Pour nier, *aucun* doit être accompagné de la négation fondamentale *ne*. Sans quoi, il signifie *un, quelqu'un*. *Aucun ne, ne* *aucun, non quelqu'un*, c'est justement le sens de *nul* (du latin *nullus*, lequel vient de *non ullus, non quelqu'un*) ; *sans aucun doute* nie donc une fois, et c'est ce que l'on veut ; *sans nul doute* nie deux fois, et c'est ce que l'on n'entend pas du tout, car c'est comme si l'on *rejetait l'absence* de doute : or c'est le *doute* qu'on veut rejeter.

N. DEGAGNÉ, ptre.

Janvier 1920.

UN EDUCATEUR OUBLIÉ

(Pour l'Enseignement primaire)

Jacques Labrie est un oublié. Il semble que ces humbles qui, en dehors de la politique, ont fait l'histoire, pendant l'époque tourmentée de 1800 à 1830, soient trop peu méritants pour nous ; et tout compte fait, il se trouve qu'ils nous dépassent de beaucoup : ils sont plus grands que nous.

Labrie a été le contemporain et le collaborateur de cette pléiade d'hommes remarquables par leur patriotisme et leur courage, premiers défenseurs des droits politiques de leurs compatriotes, pendant que sur le siège de Mgr de Laval, l'illustre Plessis défendait victorieusement les prérogatives de l'Église.

Jacques Labrie était né le 4 janvier 1784 à Saint-Michel de Bellechasse. Il appartenait à une de ces familles d'habitants plus riches de bonne réputation que d'écus, mais grâce à la protection de son curé, l'abbé Sarault, il fit ses études au Séminaire de Québec ; après un brillant cours classique, Labrie étudia la médecine avec le Dr Blanchet, puis alla se perfectionner dans la science médicale à l'Université d'Edimbourg. En 1808, le jeune médecin vint s'établir à Saint-Eustache.

Alors qu'il était étudiant, Labrie fut mêlé aux luttes politiques de l'époque ; à peine âgé de vingt ans, de concert avec Bédard et Taschereau, il fonde "le Canadien" en opposition au "Mercury", organe fanatique des Anglais au pays ; et tout de suite, le journal rédigé par l'étudiant en médecine, plaide avec tant de vigueur et une si belle énergie, que ses directeurs furent emprisonnés. Labrie fut trois ans à l'école de ce patriotisme ardent ; toutefois, il ne se laissa pas aller aux extrêmes comme ses chefs, Taschereau, Blanchet et Bourdages. Labrie était doux et patient et son caractère s'accommodait assez de ce qu'on voulait donner par série. Pour lui, "le Canadien" attaquait avec trop de force les abus de l'administration ; quelquefois il dépassait les bornes de la modération et de la prudence, et publiait des articles qui pouvaient être mal interprétés par les ennemis du peuple canadien. Labrie, moins violent n'en demeura pas moins bon patriote ; ayant définitivement accepté les faits accomplis, à l'encontre de quelques excellents Canadiens, qui espéraient encore le retour de la France au Canada, il disait un jour : "On ne peut avoir de plus de liberté que sous la Constitution anglaise ; il faut faire dans ce sens l'éducation du peuple, lui procurer des écoles, de l'instruction et de la lumière" [1]. L'éducation était alors dans tout le pays, la grande question du jour, et comme on le voit, Labrie s'en préoccupe déjà. C'est, pénétré de ces idées, et avec le concours puissant de Louis

(1) *Le Foyer Canadien*, étude sur Mgr Plessis, par l'abbé Ferland.
Voyez *Un bon patriote d'autrefois, Jacques Labrie*.—L'abbé A.-H. Gosselin.

Plamondon et de Joseph-François Perrault qu'il fonde "le *Courrier de Québec*", Le premier numéro parut le trois janvier 1807. Le jeune rédacteur expose avec clarté le but que les fondateurs s'étaient proposé :

"Chercher à rendre utiles à son roi, à son pays, à ses concitoyens, les prémisses de sa jeunesse, doit être la passion des âmes vertueuses et bien nées. Il semble que sur la fin de sa carrière, rien ne doit la rendre plus agréable que le souvenir d'une jeunesse consacrée uniquement à ses devoirs et à l'utilité publique. Tel fut le but qui nous engagea à entreprendre cette nouvelle publication (1)". "*Le Courrier de Québec*" fut plutôt une revue bi-hebdomadaire, s'occupant de littérature et de commerce, d'agriculture et d'histoire, surtout de la nôtre; ces pages d'histoire canadienne, non signées, très remarquables pour le temps, furent écrites par Labrie, préluant ainsi aux travaux qui devaient en faire notre premier historien national.

Nous retrouvons donc le Dr Labrie à Saint-Eustache en 1808. C'est là qu'il se dépensa pour le plus grand bien de ses compatriotes. L'influence dont il a joui dans la région de Saint-Eustache est immense : "Son jugement droit, et ses connaissances générales inspiraient confiance à tout le monde ; son cœur était ouvert à toutes les infortunes, à toutes les misères physiques et morales, et l'on se sentait attiré vers lui par ses bons procédés et la douceur de son caractère(2)." Ce qu'il avait commencé par le journal, il voulut le continuer par l'école. Il veut ardemment le bien et la prospérité du peuple : "Améliorer son sort économique, relever son niveau intellectuel par les écoles, ce sera le mieux l'aider à donner toute sa valeur dans le monde politique (3)."

Malgré la somme relativement considérable d'instruction des anciens Canadiens, il est indéniable, qu'au point de vue scolaire, tout était à créer. L'organisation systématique des écoles n'existait pas. Le pays est encore sous le régime de l'Institution Royale. Dès 1760, les vainqueurs eurent l'idée d'anglifier et de protestantiser ce peuple ruiné ; on eut même l'illusion de croire à l'arostasie nationale du clergé canadien-français. En effet, dans une dépêche, le gouverneur Murray supposait. "Qu'avec un peu de soin, l'Angleterre pourrait tourner le clergé vers l'instruction anglaise, de manière à n'avoir, après un certain temps, qu'un peuple élevé dans les idées et les coutumes et la langue d'Albion (4)." Ils furent sans doute cruellement déçus, les persécuteurs de ces temps-là. "*Le Mercure*" exhale comme suit ses doléances, un demi-siècle après la dépêche de Murray : "Cette province est déjà trop française pour une colonie britannique. Que nous soyons en paix ou en guerre, il est essentiel que nous fassions tous nos efforts possibles et que nous prenions tous

(1) Cité par l'abbé A. H. Gosselin : *Jacques Labrie* : pages 93-94.

(2) Cité par l'abbé A.-H. Gosselin, *Jacques Labrie* : page 117.

(3) *L'Action Française* : mars 1919 page 109.

(4) Cité par B. Sulte. *Histoire des C.-F.* vol. VII, pages 91-92.

les moyens avouables pour nous opposer à l'accroissement de l'influence française" (1). Certes, on avait déjà employé tous les moyens avouables ou non : suppression des biens des Jésuites et des Récollets, dont les revenus étaient employés à l'instruction et à l'éducation ; fermeture en 1776 de la petite école tenue depuis 1635 au Collège de Québec ; défenses expresses de fonder les écoles nécessaires à la population toujours grandissante ; persécution légale de toutes sortes ; bref, pour les écoles élémentaires, surgies comme par miracle à l'ombre des clochers, il n'y avait aucune subvention ; pour les autres, créées à coups de lois, dirigées par les ministres protestants, on octroyait de généreuses allocations en argent et en terre. Les historiens anglais se plaisent à rapporter que nous ne voulions pas d'écoles, puisque nous refusions les leurs ; ils ne donnent point la raison de ce refus. Ils ne mentionnent pas l'existence de nos écoles, de nos collèges, d'où sortirent le clergé, défenseur naturel du peuple, et les hommes politiques, autres défenseurs non moins vigilants. (2) Dans toutes les paroisses du Bas-Canada, même à l'époque la plus sombre, les écoles ne firent jamais défaut. "On vit, écrit Garneau, des instituteurs s'offrir pour instruire les enfants du peuple gratuitement". De même Mgr Hubert, écrivait en 1789 : "On trouve facilement dans chaque paroisse entre vingt-quatre ou trente personnes capables de lire et d'écrire".

À l'arrivée de Labrie à Saint-Eustache, le village était pourvu de bonnes écoles élémentaires ; il organisa immédiatement deux écoles primaires supérieures : une pour les garçons, dirigée par un instituteur de talent, M. Paul Rochon ; l'autre, pour les jeunes filles tenue par d'excellentes institutrices laïques. Le programme, dressé par Labrie, était sensiblement le même pour les deux écoles : il comprenait l'étude des langues française et anglaise, l'arithmétique, un peu de physique, le dessin, l'économie domestique pour les filles ; il ne faudrait pas oublier la géographie et surtout l'histoire du Canada, l'étude de prédilection de Labrie, commencée au "Courrier de Québec", continuée par la publication d'un manuel à l'usage de ses élèves, et achevée à Québec, au parlement, où député des Deux-Montagnes, en 1827, il consacre ses nuits à de laborieuses recherches. C'est à cette date qu'il publia, "Les premiers rudiments de la constitution britannique." Au Parlement, il fouille les archives, très pauvres alors, il copie les vieux papiers que lui procurent ses amis, Jacques Viger, Michel Bibeau, et l'abbé Cazeau, secrétaire de l'archevêché de Québec et plus tard l'un des fondateurs de l'Université Laval.

Le Dr Labrie se fit le directeur de ses deux écoles ; c'est lui qui y enseignait l'histoire du Canada et la géographie ; il attachait une grande importance à ces matières du programme ; aussi bien, quel plus

(1) Cité par l'abbé A.-H. Gosselin. *Labrie*, page 87.

(2) B. Sulte, *Hist. des C.-P.* Vol. VIII, page 63.

puissant moyen d'éducation nationale? Labrie en comprenait clairement l'importance.

On peut aisément se représenter les leçons vivantes de ce patriote sincère, Canadien français de race, mais loyal à l'Angleterre, historien, érudit, aimant passionnément la jeunesse de son pays. Il aurait pu faire siennes, ces lignes que M. A.-N. Morin, à vingt-trois ans, écrivait dans le prospectus de "la Minerve" : "Apprenez à l'artisan et au laboureur à aimer leurs semblables, à honorer la vieillesse, à obéir à leurs parents, à respecter la religion et la morale. Adoucissez la misère du pauvre... enseignez au cultivateur à retourner plus facilement la glèbe que ses sueurs arrosent ; faites connaître et chérir à tous, leurs libertés, leurs lois et leur gouvernement"(1). Cefut certainement là le but que s'est proposé Labrie en fondant ses écoles. Loin de lui la pensée de faire de ses élèves des déclassés, des déracinés ; s'il a parlé de droits, il a sans doute ajouté que les devoirs importaient d'abord.

Labrie a le mérite d'avoir établi les deux premières écoles normales, sous le régime anglais : telles furent ses écoles. "Son école de filles, écrit le Dr Meilleur, était une véritable école normale. J'ai rencontré dans le cours de mes visites, en qualité de surintendant, quelques institutrices qui avaient été formées à l'école du Dr Labrie, et je puis dire qu'elles faisaient preuve de connaissances exactes et approfondies dans les branches d'instruction qui étaient de leur ressort et d'un grand talent dans l'enseignement et la tenue de leurs écoles respectives"(2). Une de ces institutrices fut la fille aînée de Labrie, l'infortunée veuve de Chénier, tombé à la bataille de Saint-Eustache.

Le pensionnat du Dr Labrie, vaste construction en bois environnée d'une galerie couverte, était situé dans un site fort agréable, à quelques pas du confluent des deux rivières. Le séjour des futures institutrices était attrayant ; paysage enchanteur, air pur, ombrage d'arbres touffus... Nous demandons de nos jours, avec assez peu de succès parfois, des écoles qui soient un plaisir pour l'œil, une aide pour l'intelligence, une joie pour le cœur. Labrie avait prévu tout cela, en arrêtant le choix du terrain où ses écoles devaient s'élever. Toutes les prescriptions de l'hygiène moderne sont fidèlement observées en les construisant : le médecin savait que la lumière et le bon air conservent la santé, et que celle-ci est indispensable au développement normal de l'intelligence.

[Mais, si les classes de Labrie furent remarquables, que dire des examens publics et annuels dans ses deux écoles? C'étaient de vraies fêtes littéraires et scientifiques, où l'on se faisait plaisir et honneur d'assister. Une chronique de 1826 nous rappelle un de ces examens :

(1) A. Béchard, *Biographie de M. A.-N. Morin*, page 55.

(2) Dr J.-B. Meilleur, *Mémorial de l'Éducation*, page 194.

“Les exercices de l'école de demoiselles de la Rivière-du-Chêne, sous la direction du Dr Labrie ont eu lieu en présence d'une assemblée nombreuse.

“Aux deux premières séances, les écolières furent examinées sur la grammaire française et la grammaire anglaise, sur l'arithmétique, la mythologie, l'histoire et la géographie. La seconde classe, principalement composée d'enfants au-dessous de douze ans, montra beaucoup de progrès dans l'étude des grammaires, pour le peu de temps qu'elles s'en étaient occupées; mais la première classe fit l'application des règles avec une assurance étonnante. C'est surtout en écrivant sans faute sous la dictée, que les élèves montrèrent qu'elles savaient mettre en pratique ce qu'elles avaient appris. On admira pareillement la promptitude avec laquelle les calculs arithmétiques s'exécutèrent et l'exactitude avec laquelle se firent les réponses sur la géographie et les opérations sur les cartes des différents pays.

“Ces premiers exercices, entremêlés de quelques pièces de musique, et de quelques conversations dans les deux langues, furent terminés par la représentation de l'*Aveugle*, de Spa, en anglais.

“Dans la dernière séance, après que les cahiers d'écriture, les ouvrages de dessin et de broderie, etc., eurent été examinés, on s'occupa principalement de l'usage des globes, des quelques éléments de physique, de la géographie et de l'histoire du Canada, ces deux dernières composées par le Dr Labrie. On vit avec plaisir mesdemoiselles Labrie, (1) Dumouchel et Lantier parcourir cette vaste étendue de pays que comprend l'Amérique britannique du Nord, et entrer dans quelques détails au sujet du gouvernement, des lois, des productions et du commerce de cette partie de l'Amérique septentrionale. L'histoire du Canada commanda ensuite toute l'attention de l'auditoire pendant plus d'une heure, et le récit n'en fut interrompu que pour donner place à des applaudissements qu'on ne pouvait plus contenir.

“Cette dernière séance fut terminée par un drame français, aussi composé par le directeur de l'établissement. La justesse de la composition et le jeu parfait des actrices excitèrent le plus vif intérêt parmi les spectateurs et firent verser des larmes à plusieurs. La distribution des prix couronna ces exercices littéraires”(2).

Voit-on mieux de nos jours dans les villages? Il est regrettable que la fête de l'Éducation populaire, rêvée par Labrie, ne se soit pas continuée. Les études actuelles ne reçoivent pas l'encouragement qu'elles méritent. Assez souvent, dans certaines écoles, examens, distribution de prix, etc., tout sombre dans la radieuse vision des vacances. Il n'y aurait pas d'inconvenance de montrer aux élèves de nos campagnes, s'ils ne la connaissaient déjà, la valeur de l'instruction;

(1) Zéphirine, épouse de Dr O. Chénier, devenue institutrice après 1838.

(2) *Bibliothèque Canadienne*, tome III, page 155.

et puisque nous avons le 24 juin, notre fête nationale, pourquoi ne pas faire de ce jour, celui de la fête des écoles? il y aurait des examens solennels, des distributions de beaux prix de chez nous, en présence du curé, des commissaires et de tous les parents. Nous avons bien les fêtes du Travail, celle des Arbres; pourquoi pas celle de l'Instruction et de l'Éducation populaire, telle que le voulait Labrie?

Député des Deux-Montagnes, Jacques Labrie était en Chambre, lorsque fut proposée la "Loi des écoles élémentaires"; il prit une part active à la rédaction de cette loi. Elle pourvoyait à la création d'écoles de comtés, sous le contrôle général du parlement, et dans chaque paroisse sous la régie de syndics élus par les habitants de la localité. La loi étant sanctionnée, il travailla énergiquement à sa mise en vigueur, et à son bon fonctionnement. "On accordait, dit M. Chauveau, des pouvoirs assez étendus à des visiteurs qui n'étaient autres que les membres du conseil et de l'assemblée législative pour tout le comté, les curés et les ministres pour leur paroisse respective, et les plus anciens juges de paix et officiers de milice. C'était alors l'âge d'or de l'Instruction publique. Les membres du parlement qui, alors, ne recevaient pas d'indemnité, étaient eux-mêmes inspecteurs d'écoles gratuitement et distribuaient des récompenses aux élèves."

Labrie dut donc parcourir toutes les paroisses de son comté, ouvrant des écoles, les organisant, visitant celles qui fonctionnaient déjà; et s'il le jugeait nécessaire s'en faisait pour quelques jours le directeur, avec une joie d'autant plus vive, que se réalisait pour lui le rêve de sa jeunesse studieuse: "L'Instruction mise à portée du peuple et favorisée par le gouvernement du pays." La session allait s'ouvrir vers le 15 novembre, et il voulait rendre compte de ses visites, en sa qualité d'inspecteur officiel. Mais sa constitution faible ne résista pas à ce surmenage: il contracta une pneumonie qui l'emporta en quelques jours. Jacques Labrie avait quarante-huit ans.

Un de ses biographes a écrit: "C'est une vie où tout, âge et œuvre, apparaît irrémédiablement inachevé" (1). Labrie a vécu peu d'années. Mais dès l'âge de vingt ans, on le voit rédacteur et fondateur de journaux voués à la défense des Canadiens français, ses compatriotes; toute sa vie, il a donné l'exemple de patriotisme et de dévouement; journaliste et médecin, officier de milice, fondateur et directeur d'écoles qui ont fait l'admiration de ses contemporains, éducateur de grand mérite, historien et député, voilà ce que fut Jacques Labrie. Non, nul ne peut dire que sa vie et son œuvre sont inachevées. N'est-il pas un de ceux qui préparèrent la loi de 1829, laquelle est à la base de notre système actuel d'écoles primaires? Cette loi fut amendée en 1832, continuée jusqu'en 1836; puis avec les mêmes principes vint une autre loi, celle

(1) L'abbé Courchesne, dans *l'Action Française*, mars 1919.

de 1841 et enfin, comme couronnement de son œuvre, Labrie eut l'amendement de 1845. Nos écoles étaient définitivement organisées.

Jacques Labrie est un grand inconnu ; devons-nous l'en plaindre ? Il est mort jeune. Son manuscrit d'histoire du Canada, que devait publier M. A.-N. Morin, devint la proie des flammes, lors du sac de St-Benoit ; mais il laisse mieux que des livres : c'est l'exemple de sa vie, l'efficacité de son enseignement, continué après sa mort par ses anciennes élèves. Jacques Labrie fut un humble ; il a passé en faisant le bien.

JOSEPH COURTEAU,
Professeur,

École normale de Valleyfield.

IL FAUT AIMER POUR ÊTRE OBÉI

"Aimer ceux à qui l'on commande est une grande force pour être obéi."
Expliquez cette pensée et montrez-en l'application dans l'école et dans le monde.

Pour mieux faire ressortir cette vérité, prenons un exemple emprunté à la vie ordinaire de l'école.

Tel élève nonchalant et étourdi apprend ses leçons et écrit ses devoirs de chaque jour ; mais il le fait machinalement, sans réflexion, sans goût ni entrain, uniquement parce qu'il y est forcé. Son travail écrit consiste à remplir des pages et à l'expédier le plus vite possible. Qu'il soit mal fait ou rempli de fautes, que l'instituteur en soit mécontent, cela lui importe peu. L'essentiel pour cet élève est d'échapper à la punition qu'il redoute.

L'obéissance obtenue dans ces conditions n'est qu'une désobéissance mal déguisée ; elle restera naturellement sans effet sur l'instruction comme sur l'éducation de l'enfant.

Voyez au contraire l'élève docile et attentif. Ses leçons sont toujours sues et comprises, parce que l'étude l'intéresse. Il écrit ses devoirs avec soin et réflexion, les relit et les corrige quand ils sont terminés. Sa préoccupation est de produire un travail correct et complet. Il agit ainsi sans doute par devoir, par raison ; mais le principal mobile qui le guide, c'est le désir d'obtenir l'approbation du maître qu'il aime.

Le contraste n'est pas moindre quand on observe ce qui se passe le plus souvent dans la famille.

Bien que le père dispose de la force et de l'autorité, ce n'est pas toujours lui qui obtient de ses enfants la véritable docilité, mais bien la mère. Quand c'est elle qui fait une recommandation, les enfants s'y conforment plus volontiers, parce que l'affection parle par sa bouche, et exerce une action irrésistible sur l'éducation du cœur et de la volonté.

La règle que nous venons de formuler peut s'appliquer également aux grandes personnes, aux apprentis, aux ouvriers, aux domestiques, auxquels on a à commander.

On se plaint de nos jours de ne plus trouver de ces serviteurs dévoués, fidèles et honnêtes qui font partie de la famille, et s'attachent à la maison et à leurs maîtres. La cause ne provient-elle pas de ce que les maîtres et maîtresses de maison ne font rien pour gagner l'affection et la confiance de leurs domestiques, ou pour les former ? On exige d'eux la probité, l'obéissance, l'activité, la politesse, la discrétion etc., toutes les qualités enfin ! On a dit avec esprit et raison : "Aux qualités qu'on exige des domestiques, combien de maîtres seraient dignes de servir ?" On oublie trop souvent que ces personnes, malgré l'humilité de leur condition, sont des créatures humaines et raisonnables, qu'elles doivent être traitées avec indulgence et bienveillance. Comment donc espérer que nos serviteurs nous obéiront en tout, qu'ils respecteront notre autorité, si nous ne savons pas gagner leur estime et leur attachement ?

Les domestiques sont de grands enfants, et il faut les traiter comme tels. Sans doute, il est nécessaire avec eux de savoir unir la douceur à la fermeté, mais il faut aussi leur témoigner de la bonté, de la confiance et de l'affection. Les bons maîtres font les bons serviteurs, ne l'oublions jamais.

Ces principes posés et reconnus, quelles sont les conclusions pratiques à en tirer ?

Pour gagner l'affection des enfants et les porter à l'obéissance, le maître doit leur prouver qu'il les aime véritablement, en employant avec eux les moyens de douceur et de persuasion, en rejetant toute menace, toute violence ou dureté, en n'exigeant d'eux que ce qui est juste et raisonnable. Son humeur sera toujours égale ; il n'agira jamais par caprice ni par passion. Jamais d'éclat ni de colère, mais une gravité douce, une fermeté calme. Dans ces conditions, l'enfant se livre sans crainte, s'attache à son maître, se soumet volontiers à tout ce qu'il exige de lui. Il obéira non seulement pour ne pas faire de la peine à son maître, mais parce que son cœur, d'accord avec la raison, lui fait comprendre que le devoir le veut ainsi.

De même pour s'attacher les personnes qui sont sous nos ordres, ouvriers, employés, domestiques, il faut les traiter avec bienveillance et justice, les reprendre avec douceur, leur porter de l'intérêt. Sensibles à l'affection et à la bonté qu'on leur témoigne, ils s'attachent à leur maître, se montrent dociles à ses ordres et redoublent de zèle et de dévouement pour lui témoigner leur reconnaissance.

JACQUES COEUR.

QUESTION DE PEDAGOGIE

L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS

Si nous voulons, nous, garder le génie de la race française, nous devons donc nous attacher avec piété aux méthodes de la pédagogie française, d'autant plus que ce génie est entouré de dangers plus menaçants sur cette terre d'Amérique. Nous devons nous y attacher, non seulement dans les études classiques et supérieures, mais dès le début, dans les écoles primaires.

"Rien ne serait plus faux ni plus funeste, écrivait récemment M. Léon Lorrain, que de prétendre que chez nous l'enseignement du français est beaucoup moins important au collège commercial que dans le cours classique." En effet, nous n'aurons pas deux castes parmi nous, la caste des lettres gardant l'esprit français et la caste des primaires à mentalité commerciale. L'enseignement primaire et l'enseignement classique ne sont pas deux espèces différentes d'enseignement. L'un fait suite à l'autre, en prolongeant ses lignes. Il perfectionne seulement ce que le premier a commencé. Si l'enseignement primaire est mal orienté, jamais l'enseignement classique n'atteindra son but. Les principes pédagogiques qui donnent leur plein résultat dans l'enseignement supérieur commencent à porter leurs fruits dès que l'intelligence s'éveille.

C'est donc l'étude de la langue maternelle, de la syntaxe, de l'analyse grammaticale et logique, qui doit constituer la base de l'enseignement dans nos écoles. L'éducation, chez nous comme en France, atteindra d'autant mieux son objet qu'elle rendra nos enfants plus maîtres de leur langue. Car, par le fait même, elle rendra leur intelligence plus puissante et plus lumineuse, elle développera davantage les qualités de cœur et d'esprit qui sont les nôtres. L'effort du maître doit tendre à rendre l'élève capable de juger sainement, d'avoir un goût sûr, de critiquer avec discernement, d'admirer ce qui est admirable, de rire de ce qui est ridicule. Pour cela le procédé qui a fait ses preuves, c'est d'étudier longuement, patiemment, passionnément, la langue dont nous nous servons pour exprimer nos pensées.

Nos éducateurs ne devraient donc pas se préoccuper d'augmenter démesurément le programme d'anglais, de développer l'étude de la comptabilité, des mathématiques ou des autres sciences commerciales, mais de perfectionner les intelligences françaises qu'on les charge de cultiver, de les former à penser avec clarté, à s'exprimer avec précision. Que l'enfant devienne plus tard banquier, gérant de chemin de fer ou commerçant, il sera d'autant plus préparé à se distinguer dans sa profession qu'il aura davantage l'habitude des idées nettes et précises. La question n'est pas de savoir si, de nos jours, il faut mieux savoir les mathématiques, l'anglais ou la tenue des livres : la question qui domine tout le débat, selon

la remarque d'Agathon, c'est de savoir si cet enseignement est le plus apte à développer les qualités propres de notre race. Or, il ne l'est pas. Les Français, un moment hésitants, reviennent avec une ferveur de convertis sur les erreurs qui les avaient d'abord égarés. Imprégnés que nous sommes par une atmosphère étrangère, nous devons bien plus qu'eux nous accrocher aux méthodes qui favorisent l'esprit français. C'est dans le culte du beau, dans la recherche du mot juste, puis du terme pittoresque, puis de l'expression saisissante, que nous devons contracter nos habitudes de penser. L'enfant qui, au sortir de l'école, ne parle encore que par à peu près, avec des moitiés de mots articulés, est un enfant dont l'intelligence reste au maillot. Ne sachant pas penser, il ne sait pas parler; si on l'eût forcé à parler net, il eût appris à parler clair, "Quand on écrit moins bien le français, dit Doumic, c'est qu'on pense moins français."

(à suivre)

ADÉLARD DUGRÉ, S. J.

A LA POURSUITE DE LA SUPÉRIORITÉ PAR LE TRAVAIL MÉTHODIQUE

Lettre à un jeune instituteur

(Pour l'Enseignement primaire)

Mon cher ami,

Les journaux vous ont apporté une conférence de M. Magnan sur la "Compétence professionnelle" (1). Ce beau discours, faisant écho aux remarquables articles de M. Héroux et de M. Montpetit : *Vers la supériorité*, est venu aviver la flamme de l'idéal que vous entretenez dans votre cœur. Vous désirez ardemment sortir de l'ornière, vous élever au-dessus de la médiocrité et faire partie de l'élite intellectuelle. Mais avant de vous lancer corps et âme à la poursuite de la supériorité, vous voulez connaître le moyen pratique et sûr d'y arriver, car, comme vous le dites si bien, vos aspirations sont un peu vagues et votre jeunesse a besoin des lumières et de l'appui d'un ancien.

Vous n'êtes pas, heureusement, de ces jeunes prétentieux qui pensent que leur diplôme leur confère la compétence professionnelle ou le regardent comme un talisman, propre à les prémunir contre la déchéance. "Ces jeunes pédants-là, disait un vieux professeur dans un moment d'humour, sont à jamais vaccinés contre le bon sens." De fait, se fiant à leur certificat, ils s'endorment sur leurs lauriers, négligent l'étude sérieuse et n'ont pour tout guide que leur ignorance, quand ce n'est pas leur suffisance.

Sans médire de ce parchemin, qui, certes, a sa raison d'être, qu'est-ce donc, entre nous, que le diplôme? C'est un laisser-passer notifiant que dans tel ou tel examen vous avez remporté, au moins, un minimum de suffrages requis. C'est un témoignage attestant que vous avez répondu d'une manière satisfaisante aux questions choisies au hasard, il est vrai, mais

(1) Voir l'Enseignement primaire d'avril 1919.

en nombre nécessairement fort restreint, et nous invitant à vous estimer capable d'affronter, avec un égal succès, l'épreuve sur toutes les autres matières du programme scolaire. Votre diplôme est sans doute un brevet de capacité, mais il ne vous dispense aucunement de travailler. Il certifie simplement que vous êtes suffisamment initié aux fonctions d'instituteur pour commencer à travailler avec fruit et à vous mettre en route vers la compétence nécessaire à votre charge.

La supériorité intellectuelle, d'ailleurs, exige une certaine maturité. Comme toute vraie supériorité, elle repose sur le mérite personnel et nullement sur la faveur ou l'intrigue. Cependant, elle n'est pas une simple excellence basée sur la possession de riches facultés, mais bien une prééminence fondée sur la valeur que leur donne une forte culture personnelle. De sorte que la supériorité ne s'oppose pas uniquement à la nullité, mais exclut la médiocrité et implique la compétence. Eu égard à l'instituteur, — je n'envisage pas sa valeur morale, mais la suppose, — la supériorité consiste dans une haute compétence professionnelle greffée sur une excellente culture générale.

Pour acquérir cette supériorité, il vous faudra un travail long, assidu, méthodique. Ne vous faites donc pas illusion, mais ne vous effrayez pas, non plus. *Labor improbus omnia vincit*. Un travail opiniâtre vient à bout de tout d'autant plus efficacement et plus promptement qu'il est conduit avec plus d'habileté. La grande affaire est de savoir comment s'y prendre.

La manière pratique de travailler a été traitée de main de maître par une foule d'auteurs de renom. Il me sera donc facile de vous offrir quelques conseils qui auront le mérite de rafraîchir ou de grouper vos souvenirs et de vous faciliter ainsi l'ascension des sommets que vous désirez gravir.

Avant d'aborder la question de méthode, permettez-moi de vous dire un mot sur les dispositions d'esprit et de cœur qui doivent animer tout travail intellectuel. Elles sont un facteur puissant dans l'accomplissement de nos actes, car elles opèrent à la manière d'un ressort fondamental dans le jeu de nos forces psychologiques. L'idée nous invite à l'acte dont elle est la représentation et donne une direction au travail, les passions bien disciplinées augmentent l'énergie de notre volonté et nous aident à poursuivre notre but. C'est pourquoi il ne sera pas inutile d'esquisser au préalable la mentalité et les sentiments nécessaires au jeune instituteur qui veut réussir.

DISPOSITIONS POUR LE TRAVAIL FÉCOND

Ayez tout d'abord l'estime et l'amour de votre profession. L'intérêt qu'on porte à son travail est un des secrets du succès. Depuis plusieurs siècles on répète avec raison que l'amour est un levier puissant qui rend le travail facile et agréable. "Quand nous aimons, dit saint Augustin, le travail ne nous coûte rien et s'il nous faut déployer des efforts, nous aimons la fatigue qu'ils nous coûtent." Pour aimer la carrière d'éducateur, il faut l'apprécier à sa juste valeur. Or, quoi de plus beau que de former un enfant et en faire un honnête homme, un chrétien convaincu et fervent ! Quel emploi plus élevé que celui de façonner des âmes d'enfant et de leur communiquer, avec une culture intégrale, quelque chose de son âme ! C'est une haute et noble mission que celle-là. Je n'en connais pas de plus sublime, si ce n'est celle de former des prêtres. Il n'y a pas jusqu'aux incroyants qui n'aient célébré en termes dithyrambiques la grandeur de cette vocation, mais chez eux le lyrisme ne s'élève jamais à la sublimité qu'il atteint chez les catholiques qui, seuls, comprennent la valeur d'une âme. L'éducateur est un véritable apôtre. Il est revêtu d'une sorte de sacerdoce. Votre sort est digne d'envie. Soyez-en fier et content.

Soyez aussi à la hauteur de votre tâche. Pour cela, il faut être *avide d'idéal*. Idéal ! De nos jours, ce mot est sur toutes les lèvres. Ce qu'il exprime est, le plus souvent, loin du cœur et de la conduite. D'ailleurs, ce mot revêt des significations fort diverses. Dans son acception véritable, l'idéal est une idée archétype, une idée toute rayonnante de splendeur, digne de nous servir de modèle et de conquérir notre amour. C'est, en tout ordre de choses,

l'idée portée à sa perfection. L'idéal varie avec la vocation. Pour vous, l'idéal c'est l'éducateur modèle qui, à l'intégrité de la vie, joint la plus haute compétence et un dévouement sans bornes à la jeunesse ; c'est le bon maître dont M. Magnan, en quelques coups de pinceau, vous a tracé le portrait fidèle, le maître qui, remplissant ses moindres devoirs avec la plus grande perfection, s'efforce d'être supérieur en tout. Cet idéal, vous l'avez déjà, comme le révèlent vos aspirations vers la supériorité. Il vous suffit de lui garder fidélité.

Autour de cet idéal doivent se grouper certaines convictions profondes. Celui qui n'a pas de solides principes enracinés bien avant dans son esprit et dans son cœur ne gardera pas longtemps la flamme de l'idéal. Trop de jeunes gens, hélas ! vivent à la surface de leur âme. Mus plutôt par l'impulsion du dehors que par la poussée du dedans, passifs plutôt qu'actifs, ils changent avec les circonstances et se laissent dominer par les événements. S'ils agissent de leur propre autorité, c'est souvent pour des motifs inavouables. Pourquoi tel jeune instituteur s'adonne-t-il un peu à sa culture ? C'est la crainte de perdre son emploi qui le tient par force dans les limites du devoir. C'est l'exemple de confrères vertueux qui l'entraîne mais, le bon exemple n'est-il plus sous ses yeux, il retombe de tout son poids dans la médiocrité. C'est l'ambition qui le stimule : le désir de briller, de se faire un nom. Le professorat n'est qu'un marchepied qui le mène à un poste supérieur. . . Tels ne sont pas les mobiles d'action de l'éducateur modèle. Convaincu de la grandeur et de l'importance de sa mission ainsi que de la nécessité des compétences professionnelles, persuadé, que plus on est instruit et habile plus et mieux on peut répandre autour de soi les bienfaits de la science, il n'agit pas par intérêt, entraînement ou servilité, mais par conscience, par devoir, par dévouement à la science, à la jeunesse, à son pays et à l'Église.

Des convictions—surtout lorsqu'elles sont vivement colorées de sentiments—aux vouloir s'il n'y a qu'un pas, pas difficile, mais décisif, qu'il faut absolument faire. C'est dire qu'une ferme adhésion de la volonté est encore nécessaire, que vous devez vouloir sérieusement poursuivre votre idéal et atteindre à la supériorité. En parlant d'un vouloir sérieux, je comprends et un désir ardent, passionné et surtout une détermination forte, sincère de votre volonté qui embrasse non seulement la fin à laquelle vous tendez, mais aussi l'emploi des moyens nécessaires et même utiles à l'obtention de cette fin. Celui qui veut sincèrement la fin veut aussi les moyens. Ayez, dès lors, la passion du but. Plus vous aimerez votre idéal, plus vous serez dans la disposition de ne négliger aucun moyen et de faire tous les sacrifices qu'exigera de vous la réalisation de vos desseins. Plus vous souhaiterez avec ardeur d'arriver à la supériorité, plus vous mettrez de soins et d'énergie à y parvenir.

Puis, soyez animé de confiance en la réussite de vos entreprises. S'il y a des âmes magnanimes qui redisent volontiers cette belle et fière parole d'un grand capitaine : "Pas n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer ;" il n'en est pas moins vrai que l'espoir, tout comme les réussites passées, continue une merveilleuse source d'énergie pour l'avenir. Il faut donc espérer et vous rappeler que, pour pouvoir, il suffit de vouloir. Les jeunes gens qui se méfient trop d'eux-mêmes et se disent : "Je ne suis pas capable", se condamnent éternellement à la nullité. Sans doute l'humilité de l'esprit est nécessaire à l'homme d'étude et, de fait, tous les véritables savants sont des hommes modestes. Ne confondons pas l'humilité qui réfrène la pétulance de l'esprit avec la veulerie et la paresse qui paralysent l'effort intellectuel. Soyez persuadé d'avance que le succès couronnera vos efforts. Devant chaque devoir, chaque entreprise, chaque difficulté, dites-vous avec conviction : "Je suis, si je le veux bien, à la hauteur de ma tâche. Je suis capable d'accomplir dignement ce devoir, je peux entreprendre avec succès ce travail, je renverserai infailliblement cet obstacle. Tout dépend de moi. Dieu m'a donné de bonnes facultés, Il ne me refusera pas son secours. J'ai confiance, je vais réussir." Cette confiance ne doit pas seulement effleurer votre âme, mais pénétrer intimement tout votre être. Elle décupe ainsi vos énergies et vous aidera à vouloir d'une manière indomptable.

Sûr de votre succès, mettez-vous au travail avec entrain et enthousiasme et déployez une activité intense. En effet, l'étude faite à contrecoeur ou avec nonchalance ne profite guère. Quelle fécondité, au contraire, n'a-t-elle pas quand on y met toute son activité, tout son cœur !

Le travail intellectuel, il est vrai, est plein d'attraits et réserve aux travailleurs des jouissances profondes que les profanes ne sauraient soupçonner. Cependant, par moments, nous subissons moins ses charmes. C'est alors surtout qu'il faut savoir secouer la torpeur et la mollesse et apporter à votre besogne un courage allègre, une ardeur conquérante.

On rencontre parfois de jeunes instituteurs qui manquent absolument d'entrain. Ils se plaignent de ne recevoir aucun encouragement. Je ne vise pas la question du salaire. Les jeunes maîtres dont je parle, à peine munis de leur diplôme, voudraient faire une haute classe et enseigner immédiatement tout ce qu'ils ont appris. Ce serait, en effet, une satisfaction pour leur amour-propre, et, peut-être, un stimulant pour leur paresse. Ils oublient, cependant, que le professeur à haute envergure doit avoir une science mûre et de l'expérience, deux choses qu'un jeune homme ne possède pas d'ordinaire. Ils oublient aussi que, pour bien faire une basse classe, il faut savoir manier avec dextérité les matières à enseigner et les méthodes qui en facilitent la transmission. Du reste, si vous n'avez à faire qu'une classe extrêmement élémentaire, tant mieux ! vous aurez plus de temps à consacrer à vos études personnelles, et le mérite incontestable que vous acquerrez vous tirera un jour de l'obscurité.

L'activité intense, remarquez-le bien, n'est pas synonyme d'ardeur fébrile. Qu'on travaille de toute son âme, soit ! mais sans agitation ni précipitation. C'est dire qu'il faut apporter à vos études *du calme et de la patience*. Ne dépensez pas inutilement vos énergies. Au contraire, sachez les économiser en possédant votre âme. Restez toujours maître de l'esprit et de la parfaite maîtrise de vos nerfs. Par conséquent, mettez-vous au travail et quittez-le pour vos autres occupations avec la même sérénité, sans inquiétude, brusquerie ou mauvaise humeur. Ce serait une lourde méprise que de vouloir trop faire à la fois ou tout finir hâtivement. Toutes les grandes œuvres demandent du temps et une patience persévérante.

Je m'arrête. Pour être complet, je devrais ajouter un mot sur *l'amour de la vérité et la soumission de l'esprit à l'enseignement de l'Eglise*. Mais, grâce à Dieu, ce sont là deux dispositions fortement ancrées dans votre âme de Canadien français. Conservez-les avec un soin jaloux. Puissent-elles diriger et pénétrer toutes vos études ! Si vous pouvez acquérir, dans un égal degré, les autres dispositions que je viens d'énumérer, vous aurez l'assurance que votre travail sera fécond.

(à suivre)

CHRONIQUE JUDICIAIRE

QUALIFICATION DES INSTITUTEURS

Le 30 avril 1919, la Cour de Revision, à Québec, a confirmé le jugement rendu trois mois auparavant par le juge Cannon en Cour Supérieure, dans la cause de Doherty vs les Commissaires d'écoles de Saint-Gilles. Le dossier de cette cause en Cour de Revision porte le numéro 94. Voici, résumé dans le paragraphe suivant, le jugement qui a mis fin à cet intéressant débat judiciaire.

Les commissaires d'écoles doivent engager pour la direction de leurs écoles modèles des institutrices ou institutrices possédant un diplôme ou un certificat modèle anglais et français. S'ils ne se conforment pas à cette prescription de la loi, les commissaires peuvent

être forcés à le faire par bref de *mandamus*. Mais, lorsque les commissaires ont fait en vain les démarches possibles pour obtenir les services d'un instituteur ainsi diplômé, ils peuvent engager un instituteur ou une institutrice muni d'un diplôme ou d'un certificat unilingue, pourvu, cependant, qu'ils y soient autorisés spécialement par le Surintendant de l'Instruction publique et que l'instituteur ait toute la compétence voulue.

Voici les faits :

Les commissaires d'écoles de Saint-Gilles, après avoir fait plusieurs démarches pour trouver une institutrice munie d'un diplôme d'école modèle de langue anglaise pour l'un de leurs arrondissements, avaient dû se résigner à engager une institutrice connaissant l'anglais suffisamment pour les besoins de l'école, mais non pourvue de diplôme modèle de langue anglaise. Avant de recourir aux services de cette institutrice, ils en avaient demandé l'autorisation au Surintendant de l'Instruction publique.

Le Surintendant avait répondu, en substance, ceci aux commissaires : 1. Pour diriger l'école modèle fréquentée par les élèves canadiens-français et anglo-canadiens, la commission scolaire doit engager une institutrice possédant un diplôme modèle en langues française et anglaise ; 2. Si la commission se trouve absolument incapable de trouver une institutrice ainsi diplômée et si l'institutrice offrant ses services possède suffisamment l'anglais pour l'enseigner convenablement, quoique n'ayant pas le diplôme modèle en langue anglaise, elle peut l'engager, pourvu, toutefois, qu'il n'y ait pas d'opposition de la part des contribuables.

Suivant les directions du Surintendant, les commissaires engagèrent comme institutrice Mlle Mercier qui n'avait pas de diplôme modèle en langue anglaise, mais qui pouvait néanmoins enseigner convenablement l'anglais.

Doherty présenta en Cour Supérieure une requête pour *mandamus* à l'effet de contraindre la commission à engager une institutrice munie de diplômes modèles anglais et français.

Sur les entrefaites, les commissaires purent engager comme institutrice Mlle O'Hurly, laquelle possédait son diplôme modèle anglais et français.

Les procédures n'en continuèrent pas moins : Doherty avait bien gagné son point en forçant les commissaires à engager une institutrice porteuse de diplôme modèle bilingue, mais ni lui ni les commissaires ne voulurent payer les frais encourus jusqu'à date.

Les deux tribunaux donnèrent raison aux commissaires, se déclarant pleinement satisfaits des tentatives faites par eux pour engager une institutrice munie d'un diplôme modèle bilingue. Doherty dut supporter, à lui seul, tous les frais.

Il est à remarquer que, sur les quatre juges appelés à se prononcer en cette cause, l'honorable juge Cannon en Cour Supérieure, les honorables juges Lemieux, Flynn et Gibsons en Revision, trois sont de langue anglaise. De la sorte, on ne sera pas porté à croire que leur décision est basée sur des préjugés nationaux. Ce jugement devrait donc avoir beaucoup d'autorité à l'avenir.

Sir F.-X. Lemieux, dans les notes de son jugement, souligne en passant la sagesse et la libéralité de nos lois scolaires, qui protègent les minorités dans toute la mesure du possible contre les agressions qui pourraient provoquer parfois quelques "esprits brouillons, processifs et malveillants" qui doivent exister dans nos municipalités scolaires comme dans les autres provinces. L'honorable juge a parfaitement raison. Il n'y a rien d'admirable, en effet, comme notre législation scolaire, qui est un véritable chef-d'œuvre de justice, de prévoyance et de libéralité.

EUG. L'HEUREUX, AVOCAT.

DOCUMENTS OFFICIELS

RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR 1918-19

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'honorable Athanase David,
Secrétaire de la Province,
Québec.

QUÉBEC, 26 novembre 1919.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1919.

En remplaçant, le 25 août dernier, l'honorable Jérémie Décarie au poste important de secrétaire de la Province, vous avez recueilli la succession d'un ancien collègue, d'un ami avec lequel tous, dans mon département, n'ont eu que d'excellents rapports et dont le souvenir sera toujours cher et pieusement conservé.

Permettez-moi de vous répéter que, comme lui, vous pourrez compter, en toute circonstance, sur notre entier dévouement et notre concours le plus actif.

L'année qui vient de se terminer a été, en dépit de pénibles circonstances, satisfaisante sous plusieurs rapports.

D'abord, pour répondre à l'appel du pays menacé, la signature de l'armistice, gage de la victoire et aurore de la paix, n'ayant pas encore été annoncée, l'ouverture d'un grand nombre de classes fut retardée de quelques semaines. A peine étaient-elles ouvertes qu'une terrible épidémie, comme vous le savez, vint en fermer les portes.

Les victimes furent nombreuses. La mort avait bien aiguisé sa terrible faux. Mais elle rencontra dans son chemin nos instituteurs, laïcs et religieux, dont les services, spontanément offerts et acceptés avec empressement, furent si précieux. Honneur à eux et reconnaissance ! Le mal enrayé, ils retournèrent à leur poste, où, par des prodiges nouveaux auxquels répondirent des efforts redoublés, le terrain perdu fut partiellement reconquis. C'est la grande cause d'une diminution notable dans le pourcentage de la présence moyenne en classe, diminution que vous constaterez dans les sommaires statistiques fournis et dans les rapports transmis par nos inspecteurs d'écoles.

RARETÉ DES INSTITUTEURS

Nonobstant le bon travail des bureaux des examinateurs catholiques et protestants, et celui des écoles normales, véritables pépinières où se forme le corps enseignant, nonobstant les sacrifices que s'imposent ceux et celles qui les dirigent, afin de les mettre sur un excellent pied, je n'en veux d'autre exemple que le nouveau local dont j'ai eu l'honneur de faire l'inauguration, à Nicolet, le 17 juin dernier, construit pendant la guerre au prix de \$150,000 piastres par les révérendes Sœurs de l'Assomption, et où désormais leur école normale continuera son œuvre utile et bienfaisante ; nonobstant l'offre de primes par le Gouvernement, le nombre des instituteurs n'augmente pas, il tend plutôt à diminuer. La pénurie se fait déjà sentir en mains endroits, M. J.-C. Sutherland, l'inspecteur général des écoles protestantes, dans son rapport annuel, sonne l'alarme. Il faut prévenir le danger qui nous menace. Le dévouement a été trop longtemps escompté. Nos admirables communautés enseignantes d'hommes et de femmes ne peuvent seules suffire à la tâche. L'instituteur laïc ne doit donc pas disparaître. Entretenir une pareille idée est une erreur.

COURS DE FORMATION PÉDAGOGIQUE

Instituteurs religieux et instituteurs laïcs font constamment des sacrifices afin d'élever leur niveau. Il y a deux ans, l'Université Laval, à Montréal, avec l'appui de la Commission des écoles catholiques de Montréal, ouvrait des cours ayant pour objet de perfectionner la formation pédagogique chez les professeurs de l'enseignement primaire. Au delà de trois cents s'y inscrivirent et l'on peut désormais fonder sur eux des espérances qui se réaliseront. De tels actes méritent d'être appréciés d'une manière tangible. Avec le respect, la vénération, la reconnaissance pour cet auxiliaire de la famille, de l'Église et de l'État, prêchons donc le relèvement de son salaire. Faisons davantage et mieux. Les temps sont durs. Décidons immédiatement, comme le proclamait éloquentement Sa Grandeur Mgr Bruchési au congrès des Commissaires d'écoles, tenu à l'Assomption le 9 octobre dernier, qu'à l'avenir aucune institutrice ne recevra un salaire inférieur à trois cents piastres par année.

Et s'il en est ainsi, une fois de plus, sans coercition, sans législation, sous le coup d'aucune menace, mais par la seule force de la logique, un acte de justice aura été rendu et une réforme salutaire opérée chez nous.

STATISTIQUE ET RECENSEMENT

Dans mon rapport (1917-1918), au sous-titre ci-dessus, j'ai dit, entre autres choses, que nous ne sommes pas sourds aux plaintes ni indifférents aux attaques, que des démarches étaient commencées et qu'elles ne cesseraient que lorsque l'on serait le plus près possible de la perfection. Le travail a continué sans répit. Afin d'avoir un bon recensement et partant de meilleures statistiques, au cours de la dernière session, des amendements ont été faits à la loi scolaire par lesquels des pouvoirs mieux définis et plus étendus me sont accordés.

Suivant les instructions du gouvernement et grâce à sa libéralité, une nouvelle édition française de notre code scolaire, révisée avec grand soin par M. J.-N. Miller, secrétaire du département, et qui renferme tous ses amendements, a été publiée cette année et distribuée immédiatement à toutes les municipalités scolaires.

Enfin un congrès des inspecteurs d'écoles a été tenu le 24 juillet 1919 ; son but principal était d'indiquer la procédure à suivre pour recueillir la statistique, de donner l'interprétation des nouveaux amendements. M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques, s'est acquitté avec talent de cette tâche dans une intéressante conférence qui a aussi été immédiatement publiée et distribuée. La cité de Québec, les villes de Sherbrooke et de Chicoutimi ont fait et transmis leur recensement. La cité de Montréal s'organise pour faire le sien l'an prochain. J'ai donc lieu d'espérer que, dans un avenir rapproché, l'opinion publique aura entière satisfaction sous ce rapport.

UNE ŒUVRE TERMINÉE

Le remaniement de la carte scolaire de la Province au point de vue de la formation des districts d'inspection, que l'on commença en 1912, vient d'être terminé par la création de deux nouveaux districts sur la rive sud du St-Laurent. Grâce au dégrèvement qui en résulte, les inspecteurs d'écoles pourront disposer de plus de temps dans l'exercice de leurs importantes fonctions et nous en aurons les meilleurs résultats.

MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Le nombre des municipalités scolaires dans la Province au 30 juin 1918 était comme suit : 1,322 municipalités scolaires catholiques, 352 municipalités scolaires protestantes ; 20 nouvelles ont été érigées en 1919, ce qui donne un total de 1,694 municipalités scolaires au 30 juin 1919.

ÉDIFICES SCOLAIRES

Malgré la guerre, la construction des édifices scolaires n'a pas ralenti : 143 maisons d'école ont été construites ou réparées et une somme de \$2,120,544.00 a été dépensée pour cette fin dans le cours de l'année 1918-1919, par les municipalités scolaires mentionnées dans le tableau suivant.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

343

MAISONS D'ÉCOLE CONSTRUITES OU RÉPARÉES D'APRÈS DES PLANS ET DEVIS APPROUVÉS PAR
LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

	1918-19	1918-19
Argenteuil.....		\$ ets.
Arthabaska.....		
Bagot.....		
Beauce.....	6	8,858 00
Beauharnois.....	2	2,840 00
Bellechasse.....	6	11,296 00
Berthier.....	1	4,425 00
Bonaventure.....	3	3,903 00
Brôme.....	5	35,500 00
Chambly.....	2	1,705 00
Champlain.....	1	2,100 00
Charlevoix.....		
Châteauguay.....		
Chicoutimi.....	2	3,200 00
Compton.....		
Deux-Montagnes.....	2	1,700 00
Dorchester.....	2	58,387 00
Drummond.....	3	8,700 00
Frontenac.....	5	9,915 00
Gaspé.....		
Huntingdon.....	3	4,664 00
Herville.....	3	4,700 00
Iles-de-la-Madeleine.....		
Jacques-Cartier.....		
Joliette.....		
Kamouraska.....	1	80,500 00
La-Saint-Jean.....		
Laprairie.....	3	5,436 00
L'Assomption.....	5	13,330 00
Laval.....	1	4,150 00
Levis.....	2	3,675 00
L'Islet.....	3	100,821 00
Lotbinière.....		
Maskinongé.....	1	200 00
Matane.....	3	6,600 00
Mégantic.....	3	1,840 00
Missisquoi.....	7	26,628 00
Montcalm.....	2	3,545 00
Montmagny.....		
Montmorency.....	4	8,518 00
Montréal, cité.....	3	21,265 00
Napierville.....	1	6,200 00
Nicolet.....	4	1,281,801 00
Ottawa & Hull.....		
Pontiac.....	9	12,790 00
Portneuf.....	7	18,054 00
Québec, cité.....		
Québec, comté.....	1	1,600 00
Richelieu.....		
Richmond.....	3	193,930 00
Rimouski.....	2	12,109 00
Rouville.....	1	2,132 00
Saguenay.....	3	1,700 00
Shefford.....	1	4,900 00
Sherbrooke.....		
Soulanges.....	5	9,308 00
Stanstead.....		
St-Hyacinthe.....	1	1,200 00
St-Jean.....		
St-Maurice & Trois-Rivières.....	4	8,750 00
Témiscamieue.....		
Témiscouata.....	2	42,920 00
Terrebonne.....		
Vaudreuil.....	8	58,485 00
Verchères.....	4	7,300 00
Wolfe.....		
Yamaska.....		
Total.....	3	11,126 00
	143	2,120,544 00

REFONTE DU PROGRAMME

Au lendemain d'une guerre qui a amoncelé tant de ruines, ruines morales et ruines matérielles, alors que le mot "Reconstruction" est dans toutes les bouches, l'heure est opportune pour compléter la refonte du programme d'études des écoles primaires.

Ce travail confié à un sous-comité, nommé le 9 mai 1917, est, je suis heureux de vous l'annoncer, pratiquement terminé, et sera soumis au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique à sa prochaine réunion.

Dans le premier rapport, le sous-comité s'est montré favorable, je l'ai déjà déclaré, à la création d'une classe préparatoire et d'un certificat d'études, comme sanction de chacun des trois cours élémentaire, intermédiaire et supérieur.

Dans le dernier, il répartira les matières embrassant les cours de l'école élémentaire et de l'école modèle, de manière à éliminer celles qui ne sont pas absolument nécessaires pour ces écoles et à les distribuer en sept années d'enseignement.

C'est M. l'abbé L.-A. Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier, qui a bien voulu parachever la tâche confiée à Mgr F.-X. Ross, principal de l'École normale de Rimouski, forcé, à notre grand regret, d'offrir sa démission.

J'ose espérer que le nouveau programme recevra un accueil favorable.

CONVENTION DE WINNIPEG

C'est sous le coup d'une haute inspiration que la grande convention de Winnipeg, à laquelle vous avez chargé MM. J.-N. Miller, G. W. Parmelee et moi, de représenter le Département, a été organisée (20, 21, 22 octobre 1919).

Plus que jamais, croit-on, la nécessité se fait sentir de l'enseignement de la morale dans les écoles primaires ou autres, afin d'élever le niveau du caractère des individus et partant du peuple.

Nous étions à l'aise en présence d'une telle démarche, d'une semblable opinion.

Aussi avons-nous été fiers et heureux de proclamer que, catholiques comme protestants, notre opinion avait toujours été et est encore, que l'instruction religieuse doit avoir une large place à l'école, et l'expérience de ces derniers temps en a prouvé abondamment la sagesse.

Nous avons aussi combattu toute tentative d'empiètement sur l'autonomie des Provinces en matière scolaire et notre attitude a été soutenue dans la plupart des cas.

On a pu constater encore une fois que Québec ne tient pas à être isolé, ni à rester isolé mais qu'il est toujours pressé de contribuer au succès d'une entreprise véritablement patriotique et nationale. Non, nul plus que lui ne désire un Canada uni, un Canada heureux, un Canada progressif et prospère, loyalement attaché à la Couronne britannique, mais il croit fermement que cet idéal ne sera réalisé que par le travail persévérant, l'union intime des deux grandes races mères de la Confédération, union reposant sur la base solide du respect mutuel et sincère en toutes circonstances et en tous lieux, de leurs légitimes aspirations, et il s'oriente en ce sens.

UN DÉPART REGRETTÉ DE TOUS

La maladie nous a encore enlevé un homme précieux et remarquable dans la personne de sir Wm Peterson, recteur de l'Université McGill et président du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Depuis un quart de siècle, il se prodiguait pour la grande cause de l'éducation et je suis certain d'être un interprète fidèle en lui offrant de sincères remerciements et faisant des vœux pour un rétablissement complet qui le conservera à l'affection des siens et à l'admiration de ses concitoyens. Il a acquis des titres à la reconnaissance publique et sa mémoire vivra longtemps, toujours, chez nous.

Le révérend Dr Rexford lui a succédé et comme membre et comme président du Comité protestant. C'est un autre éducateur passionné et dévoué qui nous revient. Les œuvres de son prédécesseur sont tombées entre bonnes mains. Elles ne seront pas abandonnées.

UN ÉVÉNEMENT CAPITAL

Je n'en voudrais de ne pas souligner une évolution importante survenue dans notre monde scolaire. La succursale de l'Université Laval à Montréal a obtenu son autonomie. Elle est devenue l'Université de Montréal. La Province de Québec aura désormais deux universités catholiques et françaises qui seront des émules et non des rivales. Comme toutes nos chères institutions, elle a déjà reçu le baptême de feu, mais elle renaitra de ses cendres, car ceux qui veillent sur son berceau sont des patriotes. Notre modeste concours leur est acquis.

Il y a donc lieu d'ouvrir nos cœurs à l'espérance. Inutile de feindre. Nous avons bien souffert en ces derniers temps, mais nous avons tenu sous l'orage, et un bon, un meilleur vent enfle nos voiles. Cependant nous n'avons guère changé. Nous sommes aujourd'hui les mêmes que nous étions hier, fidèles et loyaux, "forgeant dans nos écoles des ancrés de salut", (Lord Shaughnessy), "y construisant des retranchements solides pour le bon ordre, le sens politique élevé, la liberté et la civilisation" (Sir Andrew McPhail).

Je termine ce rapport par le résumé des statistiques qui suit :

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Tableau 1.—Etat général des écoles de la province en 1917-18.

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	Nombre d'écoles	Institu- teurs	Institu- trices	ÉLÈVES				
				Garçons	Filles	Total	Présence moyenne	Pourcent- age de la présence moyenne
a) Ecoles catholiques								
Ecoles élémentaires.....	5,408	168	6,567	100,438	108,519	208,957	158,799	76.00
Ecoles modèles.....	694	751	2,484	51,920	52,198	104,118	83,533	80.23
Académies.....	361	1,338	2,828	44,916	54,970	99,886	85,003	85.10
Ecoles normales.....	13	44	148	179	984	1,163	1,163	100.00
Collèges classiques catholiques.....	21	747	148	7,622	7,622	6,956	91.26
Universités.....	1	338	22	1,710	792	2,502	2,502	100.00
Ecoles des sourds-muets et des aveugles.....	4	42	102	236	295	531	531	100.00
Ecoles des arts et métiers.....	12	43	2,489	2,489	1,349	54.20
Ecoles du soir.....	59	117	8	3,622	300	3,922	2,561	65.30
Ecoles techniques.....	5	63	1,153	1,153	1,002	86.90
Ecoles de coupe et de confection.....	60	60	2,839	2,839	2,023	71.22
Ecoles d'agriculture.....	2	75	346	346	346	100.00
Ecoles des Hautes Etudes Commerciales, Montréal.....	1	27	108	108	90	83.33
Ecole d'Industrie Laitière de St-Hyacinthe.....	1	21	267	267	267	100.00
Totaux.....	6,642	3,774	12,219	215,006	220,897	435,903	346,125	79.40
b) Ecoles protestantes								
Ecoles élémentaires.....	695	44	1,410	19,190	19,384	38,574	29,520	76.53
Ecoles modèles.....	57	12	178	2,580	2,805	5,385	3,920	72.79
Académies.....	40	81	333	5,204	5,384	10,588	8,282	78.22
Ecoles normales.....	1	8	5	1	175	176	176	100.00
Universités.....	2	218	749	199	948	948	100.00
Ecoles des sourds-muets et des aveugles.....	1	2	5	32	35	67	67	100.00
Ecoles du soir.....	12	30	1,211	1,211	551	45.50
Ecoles d'agriculture.....	1	84	181	181	181	100.00
Totaux.....	809	479	1,931	29,148	27,982	57,130	43,645	76.40

c) Ensemble des écoles catholiques et des écoles protestantes

Écoles élémentaires.....	6,103	212	7,977	119,628	127,903	247,531	188,319	76.08
Écoles normales.....	751	763	2,062	54,500	55,003	109,503	87,453	79.86
Académies.....	401	1,419	3,161	50,120	60,354	110,474	93,285	84.44
Écoles normales.....	14	52	153	180	1,159	1,339	1,339	100.00
Collèges classiques catholiques.....	21	747	7,622	2,459	300	7,622	6,956	91.26
Universités.....	3	556	22	2,459	991	3,450	3,450	100.00
Écoles des sourds-muets et des aveugles.....	5	44	107	268	330	598	598	100.00
Écoles des arts et métiers.....	12	43	8	2,489	300	2,489	1,349	54.20
Écoles du soir.....	71	147	8	4,833	300	5,133	3,112	60.63
Écoles techniques.....	5	63	60	1,153	1,153	1,002	86.90
Écoles de coupe et de confection.....	60	2,839	2,839	2,023	71.22
Écoles d'agriculture.....	3	159	527	527	100.00
École des Hautes Etudes Commerciales, Montréal.....	1	27	108	108	90	83.33
École d'Industrie Laitière, St-Hyacinthe.....	1	21	267	267	267	100.00
Totaux.....	7,450	4,253	14,150	244,154	248,879	493,033	389,770	79.06

Tableau II.—Sommaire des statistiques des écoles de la province.

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	1917-18	1916-17	Augmen- tation	Diminu- tion
<i>a) — Écoles élémentaires catholiques</i>				
Nombre d'écoles sous contrôle des commissaires.....	5,251	5,211	40
Nombre d'écoles sous contrôle des syndics.....	81	76	5
Total des écoles sous contrôle.....	5,332	5,287	45
Nombre d'écoles indépendantes.....	76	80	4
Élèves des écoles sous contrôle.....	202,649	206,133	3,484
Élèves des écoles indépendantes.....	6,308	5,433	875
Élèves catholiques.....	208,606	211,242	2,636
Élèves protestants.....	351	324	27
Total des élèves.....	208,957	211,566	2,609
Présence moyenne des élèves.....	158,799	162,084	3,285
Pourcentage de la présence moyenne.....	76.00	76.6161
Nombre d'instituteurs laïques brevetés.....	57	63	6
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés.....	4	12	8
Nombre d'institutrices laïques brevetées.....	5,437	5,327	110
Nombre d'institutrices laïques non brevetées.....	305	380	75
Total des instituteurs et des institutrices laïques.....	5,803	5,782	21
Nombre d'instituteurs religieux.....	107	117	10
Nombre d'institutrices religieuses.....	825	815	10
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés :—				
Dans les villes.....	\$ 856.00	\$ 758.00	\$ 98.00
Dans les can pagnes.....	\$ 513.00	\$ 540.00	\$ 27.00
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées :—				
Dans les villes.....	\$ 313.00	\$ 295.00	\$ 18.00
Dans les can pagnes.....	\$ 194.00	\$ 187.00	\$ 7.00
<i>b) — Écoles élémentaires protestantes</i>				
Nombre d'écoles sous contrôle des commissaires.....	500	520	20
Nombre d'écoles sous contrôle des syndics.....	193	194	1
Nombre d'écoles indépendantes.....	2	2
Total des écoles.....	695	714	19
Élèves protestants.....	37,273	39,606	2,333
Élèves catholiques.....	1,301	1,565	264
Total des élèves.....	38,574	41,171	2,597
Présence moyenne des élèves.....	29,520	31,030	1,510
Pourcentage de la présence moyenne.....	76.53	75.37	1.16
Nombre d'instituteurs laïques brevetés.....	34	36	2
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés.....	10	8	2
Nombre d'institutrices laïques brevetées.....	1,176	1,192	16
Nombre d'institutrices laïques non brevetées.....	234	230	4
Total des instituteurs et des institutrices laïques.....	1,454	1,466	12
Nombre d'instituteurs religieux.....
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés :—				
Dans les villes.....	\$ 1,978.00	\$ 1,875.00	\$ 103.00
Dans les can pagnes.....	\$ 470.00	\$ 240.00	\$ 230.00
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées :—				
Dans les villes.....	\$ 769.00	\$ 764.00	\$ 5.00
Dans les can pagnes.....	\$ 304.00	\$ 287.00	\$ 17.00

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Tableau II.—Suite.—Sommaire des statistiques des écoles de la province.

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	1917-18	1916-17	Augmen- tation	Diminution
<i>c) — Ecoles modèles catholiques.</i>				
Nombre d'écoles modèles sous contrôle :—				
Des commissaires.....	573	566	7	
Des syndics.....	9	9		
Nombre d'écoles modèles indépendantes.....	112	113		1
Elèves des écoles modèles sous contrôle.....	94,831	93,111	1,720	
Elèves des écoles modèles indépendantes.....	9,287	9,517		230
Elèves catholiques.....	103,846	102,326	1,520	
Ecoles protestantes.....	272	302		30
Total des élèves dans les écoles modèles.....	104,118	102,628	1,490	
Présence moyenne des élèves dans les écoles modèles.....	83,533	83,322	211	
Pourcentage de la présence moyenne des élèves.....	80 23	81 19		96
Nombre d'instituteurs laïques brevetés.....	287	257	30	
Nombre d'institutrices laïques brevetées.....	13	22		9
Nombre d'institutrices laïques non brevetées.....	697	712		15
	25	28		3
<i>d) — Académies catholiques</i>				
Nombre d'académies sous contrôle :—				
Des commissaires.....	179	156	23	
Des syndics.....	3	3		
Nombre d'académies indépendantes.....	179	171	8	
Total des académies.....	361	330	31	
Elèves des académies sous contrôle.....	73,011	64,828	8,213	
Elèves des académies indépendantes.....	26,845	25,892	953	
Elèves catholiques.....	90,536	90,376	9,180	
Elèves protestants.....	330	344		14
Total des élèves dans les académies.....	99,886	90,720	9,166	
Présence moyenne des élèves dans les académies.....	85,003	77,748	7,255	
Pourcentage de la présence moyenne des élèves.....	85 10	85 70		60
Nombre d'instituteurs laïques brevetés.....	115	104	11	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées.....	7	16		9
Nombre d'institutrices laïques brevetées.....	219	195	24	
Grand total des élèves des écoles modèles et des académies catholiques.....	33	22	11	
Grand total de la présence moyenne des élèves.....	204,004	193,348	10,656	
Total des instituteurs et des institutrices laïques, dans les écoles modèles et les académies.....	168,536	161,070	7,466	
Nombre d'instituteurs religieux.....	1,396	1,356	40	
Nombre d'institutrices religieuses.....	1,667	1,521	146	
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés des écoles modèles et des académies :—	4,338	3,963	375	
Dans les villes.....				
Dans les campagnes.....	\$ 965.00	\$ 907.00	\$ 58.00	
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées des écoles modèles et des académies :—	\$ 631.00	\$ 617.00	\$ 14.00	
Dans les villes.....				
Dans les campagnes.....	\$ 386.00	\$ 353.00	\$ 33.00	
	\$ 269.00	\$ 214.00	\$ 55.00	

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Tableau II.—Suite.—Sommaire des statistiques des écoles de la province.

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	1917-18	1916-17	Augmen- tation	Diminu- tion
<i>e) — Ecoles modèles protestantes</i>				
Nombre des écoles modèles sous contrôle :—				
Des commissaires.....	42	40	2	
Des syndics.....	15	15		
Elèves protestants des écoles modèles protestantes.....	5,157	4,960	197	
Elèves catholiques des écoles modèles protestantes.....	228	243		15
Total des élèves dans les écoles modèles protestantes.....	5,385	5,203	182	
Présence moyenne des élèves dans les écoles modèles.....	3,920	3,976		56
Pourcentage de la présence moyenne des élèves.....	72.79	76.42		3.63
Nombre d'instituteurs laïques brevetés.....	11	7	4	
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés.....	1			1
Nombre d'institutrices laïques brevetées.....	167	161	6	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées.....	11	10	1	
<i>f) — Académies protestantes</i>				
Nombre d'académies sous contrôle :—				
Des commissaires.....	30	31		1
Des syndics.....	10	10		
Nombre d'académies indépendantes.....				
Total des académies protestantes.....	40	41		1
Elèves protestants des académies protestantes.....	10,212	11,747		1,535
Elèves catholiques des académies protestantes.....	376	355	21	
Total des élèves dans les académies protestantes.....	10,588	12,102		1,514
Présence moyenne des élèves dans les académies.....	8,282	9,308		1,026
Pourcentage de la présence moyenne des élèves.....	78.22	76.91	1.31	
Nombre d'instituteurs laïques brevetés.....	68	81		13
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés.....	13	21		8
Nombre d'institutrices laïques brevetées.....	317	322		5
Nombre d'institutrices laïques non brevetées.....	16	16		
Grand total des élèves des écoles modèles et des académies protestantes.....	15,973	17,305		1,332
Grand total de la présence moyenne des élèves.....	12,202	13,284		1,082
Total des instituteurs et des institutrices laïques dans les écoles modèles et les académies.....	604	618		14
Nombre d'instituteurs religieux.....				
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés dans les écoles modèles et les académies :—				
Dans les villes.....	\$ 1,627.00	\$ 1,719.00		\$ 92.00
Dans les campagnes.....	\$ 1,077.00	\$ 1,121.00		\$ 44.00
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées dans les écoles modèles et les académies :—				
Dans les villes.....	\$ 678.00	\$ 664.00	\$ 14.00	
Dans les campagnes.....	\$ 467.00	\$ 456.00	\$ 11.00	
<i>g) — Collèges classiques catholiques</i>				
Nombre de collèges classiques.....	21	21		
Elèves dans le cours commercial.....	2,192	2,599		407
Elèves dans le cours classique.....	5,430	5,729		299
Total des élèves.....	7,622	8,128		506
Présence moyenne des élèves.....	6,956	7,454		498
Pourcentage de la présence moyenne.....	91.26	91.71		.45
Nombre de professeurs laïques.....	27	29		2
Nombre de professeurs religieux.....	720	718	2	
Total des professeurs.....	747	747		

Tableau III.—Enfants recensés et élèves inscrits dans les écoles.

DIVISION D'APRÈS L'ÂGE DES ENFANTS ET DES ÉLÈVES	Nombre d'enfants d'après le recensement annuel	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles
Garçons de 5 à 7 ans.....		
.. 7 à 14 ans.....	58,454	44,145
.. 14 à 16 ans.....	178,601	164,742
.. 16 à 18 ans.....	43,011	12,463
Au-dessus de 18 ans (1).....	21,633	2,639
Totaux.....		259
	301,699	224,248
Filles de 5 à 7 ans.....		
.. 7 à 14 ans.....	59,333	47,124
.. 14 à 16 ans.....	177,964	170,578
.. 16 à 18 ans.....	40,667	19,155
Au-dessus de 18 ans (1).....	17,525	5,936
Totaux.....		467
	295,489	243,260
Grands totaux.....	597,188	467,508

(1) Le recensement annuel ne comprend que les enfants de 5 à 18 ans.

(2) Voir la note relative au recensement scolaire au bas de la page.

(3) Ces chiffres n'indiquent que les élèves inscrits dans les écoles élémentaires, modèles et les académies : il y a de plus 25,525 élèves dans les universités, les collèges classiques, les écoles normales et les écoles spéciales.

Tableau IV.—Résumé statistique concernant les instituteurs et les institutrices.

Instituteurs et institutrices laïques des écoles élémentaires, modèles et des académies	Non brevetés		Brevetés			Brevetés pour écoles		Ayant le brevet		Total des instituteurs et des institutrices
			Elémentaires	Modèles	Académies	D'une école normale	D'un bureau d'examineurs			
Instituteurs des écoles catholiques.....	24	450	58	142	259	252	207	483		
Instituteurs des écoles protestantes.....	24	113	2	25	86	40	73	137		
Institutrices des écoles catholiques.....	363	6,353	3,890	2,199	264	1,301	5,052	6,716		
Institutrices des écoles protestantes.....	261	1,660	656	904	100	1,137	523	1,921		
Totaux.....	672	8,585	4,606	3,270	709	2,730	5,855	9,257		
Professeurs et institutrices laïques enseignant dans les universités, les écoles normales, les collèges et les écoles spéciales.....										1,067
Grand total des instituteurs et des institutrices laïques.....										10,324
Membres du clergé dans les collèges et quelques autres écoles.....										828
Religieux, Frères.....										1,820
Religieuses.....										5,431
Total des institutrices et des instituteurs religieux.....										8,079
Grand total des professeurs, des instituteurs et des institutrices.....										18,403

Tableau V.—Etat comparatif des contributions générales scolaires.

	Année 1917-18	Année 1916-17	Augmentation	Diminution
a) Contributions des municipalités et des institutions indépendantes				
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Taxe annuelle.....	6,245,140.37	5,993,185.37	251,955.00	
Taxe spéciale.....	587,704.75	554,173.76	33,530.99	
Contributions mensuelles.....	376,097.03	416,113.00		40,015.97
Contributions des institutions scolaires indépendantes subventionnées.....	5,196,359.00	4,805,862.00	390,497.00	
Totaux.....	12,405,301.15	11,769,334.13	675,982.99	40,015.97
Augmentation nette.....			635,967.02	
b) Contributions du gouvernement				
	Année 1918-19	Année 1917-18	Augmentation	Diminution
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1. Payé par le Département de l'Instruction publique:				
Ecoles publiques.....	425,000.00	425,000.00		
Ecoles supérieures catholiques.....	74,000.00	74,000.00		
Autres subventions aux écoles supérieures et techniques.....	253,000.00	247,500.00	5,500.00	
Ecoles supérieures protestantes.....	72,651.95	73,108.69		556.74
Conseil de l'Instruction publique.....	4,500.00	4,000.00	500.00	
Ecoles normales.....	185,000.00	185,000.00		
Institutions pour les sourds-muets et les aveugles.....	39,800.00	34,800.00	5,000.00	
Fonds de pension des instituteurs (ancien).....	8,000.00	8,000.00		
Fonds de pension des instituteurs (nouveau).....	39,226.65	39,205.28	21.37	
Inspection des écoles.....	92,000.00	89,000.00	3,000.00	
Municipalités pauvres catholiques.....	20,697.60	20,697.60		
Municipalités pauvres protestantes.....	4,302.00	4,302.40		
Livres à donner en prix.....	12,000.00	12,000.00		
Publication des journaux de l'Instruction publique.....	8,500.00	9,500.00		1,000.00
Allocations aux municipalités les plus méritantes.....	11,000.00	10,000.00	1,000.00	
Conférences pédagogiques.....	9,500.00	8,705.20	794.80	
Fonds des écoles élémentaires, S.R.P.Q., 1909, Art. 2944 à 2949.....	150,000.00	150,000.00		
Rapport du Surintendant.....	1,500.00	2,856.30		1,356.30
Aide supplémentaire au comité protestant.....	1,500.00	1,500.00		
Musée scolaire.....	600.00	600.00		
Octrois aux nouvelles académies pour garçons.....	50,000.00	50,000.00		
Octrois aux municipalités rurales qui emploient des instituteurs pour garçons.....	14,000.00	14,000.00		
Pour l'enseignement du dessin dans les écoles techniques.....	5,000.00	5,000.00		
Gratification aux instituteurs et aux institutrices.....	49,500.00	49,256.30	243.70	
Totaux.....	1,531,178.60	1,518,031.77	16,059.87	2,913.04
2- Payé par le Secrétaire de la province.....	259,665.37	250,285.00	9,380.37	
3- Payé par le Ministre des travaux publics.....	5,000.00	5,000.00		
4- Payé par le Trésorier de la province.....	5,300.00		5,300.00	
5- Payé par le Ministre de l'Agriculture.....	336,832.11	296,252.00	40,580.11	
6- Payé par le Ministre des Terres et Forêts.....	8,000.00	8,000.00		
Totaux (2, 3, 4, 5, 6).....	614,797.48	559,537.00	55,260.48	
Total des contributions du gouvernement.....	2,145,976.08	2,077,568.77	71,320.35	2,913.04
Augmentation nette.....			68,407.31	

(1) Payé par le Trésorier provincial pour fins d'Instruction publique.

Tableau VI.—Traitements moyens des instituteurs et des institutrices laïques.

	1917-18	1916-17	1915-16	1914-15	1913-14	1912-13
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
a) Ecoles catholiques :						
Instituteurs.....	890	825	793	787	723	703
Institutrices.....	213	201	198	190	179	163
b) Ecoles protestantes :						
Instituteurs.....	1,643	1,695	1,477	1,329	1,482	1,300
Institutrices.....	606	582	563	423	503	469
c) Ecoles catholiques et écoles protestantes :						
Instituteurs.....	1,039	1,022	966	938	937	888
Institutrices.....	295	284	273	236	245	224

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le ministre,

Votre obéissant serviteur,

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

(Cours intermédiaire)

LA LETTRE

“ Une lettre ! oh ! cela veut dire bien des choses. Les orages de la vie ballotent l'homme et le jettent souvent sur un rivage étranger loin du rivage où souffre son vieux père, sa mère, son frère, sa sœur. Il faut donc s'écrire, car le silence dans l'éloignement, c'est comme l'oubli et comme la mort.

“ Quelle consolation ineffable pour le cœur de se plaindre avec vérité et de se faire comprendre de loin à quelque être chéri, comme s'il était présent !

“ Ce qui est écrit reste souvent après la mort ; et quand ce reste de nous mêmes est beau et religieux, quelle consolation pour nos amis !.. ”
 (V. B.)

Autour du bon aïeul la famille s'assemble ;
 La lettre est achevée, on la relit ensemble,
 Et le père et les sœurs, avant de la plier,
 Ajoutent quelque mot, quelque grâce nouvelle
 Aux tendres souvenirs que la main maternelle
 Avec tant d'abondance adresse à l'écolier.

Sur le papier chéri la maison toute entière
 Exhale son parfum, projette sa lumière ;
 Le message s'anime et palpite d'amour ;
 Il prend une aile, il part, un ange le protège,
 Il a franchi l'espace, il arrive au collège,
 Où l'exilé l'appelle en comptant chaque jour.

.....
 La lettre de famille enchante la mémoire,
 Retrempe notre cœur, nous fait aimer et croire ;
 L'enfant se sent plus fort le jour qu'il la recoit,
 Et plus d'un compagnon, confident de l'absence,
 Recueille en la lisant sa part de la semence
 Qu'une mère chrétienne a toujours sous son toit.

.....
 (VIOLEAU)

Le maître fera lire la prose et les vers ci-dessus, et s'efforcera d'en bien faire comprendre le sens, en procédant à peu près comme suit :

M.—Qu'entend l'auteur par les mots : orages de la vie ?

E.—Il doit entendre par ces mots les infortunes, les malheurs qui arrivent parfois dans la vie.

M.—Dans ce sens, le mot orages est-il au sens propre ?

E.—Non, M. il est au figuré.

M.—Que signifie ballotter ?

E.—.....

M.—Vous ne vous rappelez pas avoir lu ce verbe quelque part ?

E.—J'ai lu qu'un navire était balloté par la tempête.

M.—Que signifie ballotter ?

E.—Il signifie agité.

M.—Ballotter comporte la manière dont l'agitation se produit. Pensez à la mer ballottant un navire et dites ce que signifie ce verbe.

E.—Il signifie agiter en tous sens.

M.—Ici, dans quel sens est employé ce verbe ?

E.—Au sens figuré.

M.—Résumez la première phrase, en l'expliquant.

E.—Le malheur jette souvent l'homme hors de son pays, où ses parents souffrent de son absence.

M.—N'y a-t-il que ses parents qui souffrent de son éloignement ?

E.—L'absent doit souffrir aussi, s'il a du cœur.

M.—Et qu'est-ce qui soulagera les souffrances de l'absent et de ses parents ?

E.—C'est une lettre.

M.—A quoi l'auteur compare-t-il le silence ?

E.—Il le compare à l'oubli et à la mort.

M.—De quelle consolation parle l'auteur, dans le deuxième alinéa ?

E.—Il parle de la consolation de pouvoir se faire comprendre de loin par ceux qu'on aime.

M.—Qu'est-il dit dans le troisième alinéa ?

E.—Il est dit qu'une lettre peut encore consoler même après la mort de celui qui l'a écrite.

M.—Oui, elle pourra encore consoler, mais à quelle condition ?

Relisez l'alinéa et voyez la condition qu'y met l'auteur.

E.—Elle consolera, si elle est belle et religieuse.

M.—L'auteur n'a pas employé le mot lettre...

E.—L'auteur a dit : ce reste de nous-même, pour la lettre que nous avons écrite.

M.—N'y a-t-il que ceux qu'une infortune oblige à s'éloigner de leur pays qui aient besoin d'écrire ?

E.—Il y a aussi ceux qui voyagent par plaisir pour voir du pays, ou par amour des aventures.

M.—Sans quitter le pays, peut-on avoir besoin d'écrire ?

E.—On peut avoir besoin d'écrire par affaire.

M.—Tout en étant dans le même pays, dans la même province, et sans affaire importante ou spéciale, est-ce qu'on peut sentir le besoin d'écrire ?

E.—Oui, si on ne peut parler de vive voix à la personne qui nous intéresse.

M.—Je suppose que vous pourriez vous adresser de vive voix, mais, soit la gêne, soit la timidité, il vous en coûte de dire votre pensée, que ferez-vous alors ?

E.—J'écrirai.

M.—Vous comprenez qu'il y a dans la vie une foule de circonstances où on sent le besoin d'écrire.

Louis, lisez les vers de la première strophe, et résumez en le sens.

E.—La mère a écrit une lettre à son fils écolier ; avant de la fermer le père et les sœurs ajoutent quelques mots.

M.—Vous oubliez un personnage...

E.—Ah ! oui, le grand-père.

- M.—Qu'est-il dit du grand-père ?
 E.—Il est dit que la famille s'assemble autour de bon aïeul.
 M.—Qu'indique cette attention de la famille ?
 E.—Elle indique que la famille ne tient pas l'aïeul à l'écart, mais qu'elle l'associe à tout ce qu'elle fait.
 M.—Croyez-vous qu'il s'intéresse à cette lettre ?
 E.—Je le crois.
 M.—Pourquoi le croyez-vous ?
 E.—Je le crois, parce que les vieux sont sensibles à tout ce qui touche leurs petits enfants.
 M.—Croyez-vous que l'expression, quelque mot, au singulier, veuille dire un seul mot ?
 E.—Je crois qu'elle signifie plusieurs mots.
 M.—Pourquoi croyez-vous cela ?
 E.—Dans les vers on voit souvent le singulier employé pour le pluriel ; on dit aussi très souvent : je t'écrirai un mot, pour je t'écrirai une courte lettre.
 M.—Dans le premier vers, deuxième strophe, pourquoi le poète applique-t-il l'épithète chéri au nom papier ?
 E.—Il applique cet adjectif parce qu'il convient bien au papier, c'est-à-dire à la lettre qui contient tous les bons sentiments des parents à l'égard de l'écolier.
 M.—Ce papier est-il cher à un autre qu'aux parents ?
 E.—Il est cher aussi à l'écolier qui le recevra.
 M.—Que comprenez-vous dans les deux premiers vers de cette stance ?
 E.—...
 M.—Que comprend "la maison toute entière" ?
 E.—Ces mots s'entendent pour les personnes qui l'habitent, les meubles et toutes les choses qu'elle contient.
 M.—Comment la maison exhale-t-elle son parfum sur le papier chéri ?
 E.—...
 M.—Que sont pour l'écolier les sentiments de tendresse et d'amour des parents ?
 E.—Ils sont un parfum pour lui.
 M.—Et les choses dont parle la lettre : les jouets qui sont toujours là sur la petite table, près du lit de l'écolier, qu'est-ce que tout cela lui apporte ?
 E.—Encore un parfum.
 M.—Est-ce que pour l'enfant qui aime la maison paternelle, ces objets ne sont pas plus précieux que d'autres plus riches ?
 E.—Ils sont certainement plus précieux.
 M.—Et que comprenez-vous par "projetta sa lumière" ?
 E.—Par ce que vous nous avez fait comprendre d'*exhale son parfum*,

j'entends, par "projette sa lumière". que les personnes et les choses dont parle la lettre apparaissent sous un jour, dans une lumière que seule la maison aimée, la maison paternelle peut offrir.

M.—C'est bien trouvé. Et les sages conseils que renferme la lettre que feront-ils à la conduite de l'écolier ?

E.—Ils vont l'éclairer.

M.—Il est donc bien vrai que toute la maison projette la lumière sur le papier chéri.

Que dites-vous des vers 3e, 4e et 5e ?

E.—Je dis qu'ils sont encore plus beaux que les autres.

M.—Pourquoi les trouvez-vous beaux ?

E.—Je les trouve beaux parce que d'après ces vers je vois le message s'animer, palpiter d'amour, déployer son aile, partir protégé par un ange, franchir l'espace et arriver au collège ; que c'est bien dit !

M.—Pour mieux vous pénétrer de la beauté de ces vers, il vous faut remarquer l'ordre et le mouvement dans les idées. Comparez les verbes qui se suivent et dites ce que vous constatez.

E.—Je constate que c'est un ordre qui se suit bien : le message s'anime, palpète d'amour, prend une aile et part, franchit l'espace et arrive au collège.

M.—On ne dit pas un ordre qui se suit, (les idées se suivent selon un certain ordre, mais l'ordre ne se suit pas) ; on dit un ordre croissant. Pourquoi le poète donne-t-il tant de mouvement à ses idées ?

E.—...

M.—Lisez le dernier vers de la stance, il vous dira la réponse.

E.—Il donne du mouvement aux idées, parce que l'écolier a hâte de recevoir le message.

M.—Qu'est-ce qui vous fait croire qu'il a hâte de le recevoir ?

E.—C'est qu'il l'appelle en comptant les jours.

M.—Le poète emploie-t-il le nom écolier ou le pronom il, dans le dernier vers ?

E.—Il dit l'exilé.

M.—Pourquoi emploie-t-il ce nom ?

E.—Parce qu'il sait que l'écolier en pension se croit un exilé, un esclave.

M.—Qu'expriment les mots "en comptant les jours" ?

E.—Ils expriment le grand désir de l'écolier de recevoir le message.

M.—Que signifie la ligne de points entre les dernières strophes ?

E.—Ces points indiquent la suppression d'une ou de plusieurs stances.

M.—Que fait connaître la dernière strophe ?

E.—Elle fait connaître tout le bien que la lettre a apporté à l'écolier.

M.—Au lieu du nom écolier, quel nom représente toute personne qui reçoit une lettre ou un présent ?

E.—...

M.—C'est le nom récipiendaire.

Que faut-il entendre par "l'enfant se sent plus fort" ?

E.—Il faut entendre qu'il se sent plus courageux pour supporter l'ennui et s'appliquer à l'étude.

M.—La lettre profite-t-elle à d'autres qu'au récipiendaire ?

E.—Elle profite aussi aux confidents de l'écolier ?

M.—Pourquoi employez-vous confidents au pluriel ?

E.—Je l'emploie au pluriel parce que le poète a dit plus d'un compagnon, ce qui signifie plusieurs compagnons.

M.—L'auteur a écrit compagnon et le verbe recueille au singulier ; savez-vous pourquoi ?

E.—Parce que compagnon se trouve précédé de l'article indéfini un, et un verbe qui a pour sujet un nom précédé de "plus d'un" s'écrit au singulier.

M.—De cette lecture et de cette conversation que reprenez-vous ?

E.—Je retiens qu'il est bon, qu'il est même nécessaire d'écrire des lettres.

M.—Nous étudierons, à la prochaine leçon, la lettre ; nous verrons quand on doit l'écrire, ce qu'il faut y dire et comment le dire. Pour aujourd'hui, comme résultat de cette leçon, je vous donne à "écrire" la réponse de l'écolier à la lettre de sa famille. En vous inspirant des vers ci-dessus, il vous sera facile de le faire. Quels vers sont les plus propres à vous aider ?

E.—Ce sont surtout ceux de la dernière stance qui peuvent mieux nous aider.

(Le maître se gardera bien, comme toujours d'ailleurs, de critiquer, trop sévèrement les devoirs des élèves : c'est l'effort qu'il importe d'encourager).

Modèle :

Bien chère maman,

Je compte les jours depuis mon entrée ; c'est dur, à mon âge, de vivre loin de sa mère. Votre lettre est arrivée à temps : sans elle je crois que je n'aurais pu triompher de l'ennui.

En la lisant, il me semble entendre votre voix si douce, maman, celle plus grave de papa, celle plus claire de mes sœurs ; je vois mon grand-père approuver d'un signe de tête tout ce que vous me dites, et ma chambre avec tous ses objets qui me sont chers.

Je me rappellerai toujours vos tendres paroles, les sages conseils de mon père et les encouragements de mes sœurs ; tout cela me fait du bien et éclaire ma conduite future : je serai plus fort dans la lutte contre l'ennui, et plus appliqué à mes devoirs. En agissant ainsi, je me montrerai digne de vos bontés à mon égard.

Je vous embrasse bien fort, chère maman, ainsi que toute la famille.

X.....

N. TREMBLAY.

LECON D'ANGLAIS D'APRÈS LA METHODE NATURELLE

Make a simple sentence describing the picture as briefly as possible.

The picture shows two children and a plate of cherries. *Or*, In the picture two children and a plate of cherries are seen. *Or*, The picture represents two children and a plate of cherries. *Or*, Two children and



a plate of cherries are represented in the picture. *Or*, Two children and a plate of cherries are to be seen in the picture.

Make another simple sentence describing the picture as completely as possible. In the picture is seen a pretty smiling child, a girl, dangling a cherry in front of the open mouth of her little brother.

What is a statement or sentence? A statement or sentence is a group of words expressing a complete thought.

It follows from your definition of a sentence that every sentence must have two parts : one to express *the thing spoken about* ; the other to express *that which is said about it*.

The part that expresses the thing spoken about is called the **SUBJECT** of the sentence, and the part that expresses *what is said about the subject* is called the **PREDICATE**, of the sentence.

Thus in the sentences : The dog howls—*the dog* is the subject, and *howls* the predicate ;—Apples grow on trees—*apples* is the subject and *grow on trees*, the predicate ;—The miller grinds wheat—*the miller* is the subject and *grinds wheat* the predicate.

Name the subject and predicate of your first sentence : The picture shows two children and a plate of cherries. *Ans. Subject* : The picture ; —*predicate* : shows two children and a plate of cherries.

Name the subject and predicate of your second sentence : In the picture two children and a plate of cherries are seen. *Ans. Subject* : Two children and a plate of cherries ; *predicate* : are seen in the picture.

Name the subject and predicate of your third sentence : The picture represents two children and a plate of cherries. *Ans. Subject* : The picture ; *predicate* : represents two, etc.

Name the subject and predicate of your fourth sentence. *Subject* : Two children and a plate of cherries ; *predicate* : are represented, etc.

Name the subject and predicate of your fifth sentence : *Subject* : Two children, etc. ; *predicate* : are to be seen in the picture.

Name the subject and predicate of your sixth sentence : *Subject* : A pretty smiling child, a girl ; *predicate* : is seen, in the picture dargling a cherry, in front of the open mouth of her little brother.

DEFINITION.—The subject of a sentence is the part that names or expresses the thing spoken about.

DEFINITION.—The predicate of a sentence is the part that expresses what is said about the subject.

The subject may (and generally does) consist of several words ; as, for example, in the sentence.

MY LITTLE YELLOW BIRD SINGS

But although the subject may consist of several words, there will nearly always be **ONE WORD** which more particularly names the thing spoken about. In the above sentence *bird* is that word ; for although the words *my*, *little yellow*, are parts of the subject, we do not say that *my* sings, that *little* sings, or that *yellow* sings, but that *birds* sing.

The one word that in this way, more particularly names the thing spoken about, is called the **BARE OR SIMPLE SUBJECT** ; and the bare

subject with all the words that belong to it, is called the COMPLETE SUBJECT.

DEFINITION.—The *bare subject* of a sentence is the one word that particularly expresses the thing spoken about.

DEFINITION.—The *complete subject* of a sentence is the bare subject and all the words that belong to it.

Name the bare subject of your sixth sentence : *Ans.* Child.

Name the complete subject of your sixth sentence : *Ans.* A pretty smiling child, a girl.

NAMES, NAME-WORDS or NOUNS.—We have seen that in every sentence there must be at least *two kinds* of words—a *name-word* to name the *subject* ; and a statement word to say something about the subject ; and, as all language is made up of sentences it follows that our language must have these two classes or kinds of words.

THE PREDICATE.—The predicate may, like the subject, consist of *several words* ; yet there will always be in it a word that more *particularly* makes the statement, or assertion, about the subject. Thus, in the sentence:

My little yellow bird sings beautifully every day.

Although the words *beautifully*, *every*, and *day* are parts of the predicate because they are part of what we say about the subject *bird*, yet it is plain that if used alone with the subject they would state nothing, and that we do not make a statement unless we join with them such a word as *SINGS*. *SINGS*, then is the word that chiefly makes the statement—does the asserting about the subject *bird*.

Name the subject and predicate in the following sentence : *The horses run every day down the hill to the brook for water.*

Ans. Subject : The horses ;—predicate : run every day down the hill to the brook for water.

Name the bare subject. *Ans.* Horses.

Name the word that chiefly makes the assertion about the subject horses. *Ans.* Run.

That word in the whole predicate which, in this way, makes the assertion about the subject, is called the BARE or SIMPLE PREDICATE ; and the *bare predicate*, with all the words that belong to it, is called the COMPLETE PREDICATE.

DEFINITION.—The *bare predicate* of a sentence is that word in the whole predicate that makes the assertion about the subject.

DEFINITION.—The *complete predicate* is the bare predicate and all the words that belong to it.

In grammar, the bare predicate is called a VERB.

Name the *complete predicate* in the sentence : *In the picture, is seen a pretty smiling child, a girl, dangling a cherry in front of the open mouth*

of her little brother. *Ans.* In the picture, is seen dangling a cherry in front of the open mouth of her little brother.

Name the *bare predicate*. *Ans.* Is seen.

What is *is seen*? *Ans.* It is a verb.

Where did the girl get the cherry which she is dangling in front of her little brother's mouth? She took it off a plate full of cherries.

What is the subject in your last sentence? *Ans.* She.

Name the complete predicate and the bare predicate. *Ans.*

Complete predicate. Took it off a plate full of cherries.—*Bare predicate* : Took.

Where is the plate? It is on a table in the foreground of the picture. Name the *subject*, the *complete predicate*, and the *bare predicate* in the preceding sentence. *Ans.* *Subject* ; it ;—*complete predicate* : is on a table in the foreground of the picture ;—*bare predicate* : is.

Combine the last two sentences into a single one. *Ans.* She took it off a plate full of cherries which is on a table in the foreground of the picture.

How many *statements* are there in the sentence which you have just made? There are two statements in the sentence which I have just made.

What is the first statement? *Ans.* She took it off a plate.

What is the first statement about, or what is the *subject* of the first sentence? *Ans.* She, (for the girl).

What is the second statement? *Ans.* Which is on a table in the foreground of the picture?

What is the second statement about or what is the *subject* of the second statement? *Ans.* Which, (for the plate).

Which of the statements is the *principal* one? *Ans.* The first sentence, *she took it off a plate*, is the *principal* sentence.

Which of the statements is *secondary* or *subordinate*? *Ans.* The second, *which is on a table, etc.*, is the *subordinate* sentence.

What word is used to join the sentences? The word *which* is used to join the two sentences.

The word *which* is called a joining or *conjunctive* pronoun.

A sentence made up of two statements as in : She took it off a plate full of cherries which is, etc., one of which is *principal* and the other *secondary* is called a COMPLEX SENTENCE.

The different statements in a complex sentence are called CLAUSES ; the *principal clause* and the *subordinate clause* or *clauses*, as the case may be.

Make a simple sentence about the boy. *Ans.* The boy's mouth is wide open.

Make another sentence about the boy. *Ans.* The boy's upper and lower front teeth are plainly visible.

Combine the two sentences into one. *Ans.* The boy's mouth being wide open, his upper and lower front teeth are plainly visible.

Is the last sentence a complex sentence? No, it is not a complex sentence.

Why is it not a complex sentence? *Ans.* Because there is but one statement ; one clause.

Name the subject of the clause. *Ans.* *Subject* :—His upper and lower teeth.

Name the predicate. *Ans.* *Predicate* :—Are plainly visible, his mouth being wide open.

Combine the two statements into a complex sentence. *Ans.* As the boy's mouth is wide open, his upper and lower front teeth are plainly visible. *Or* The boy's upper and lower front teeth are plainly visible because his mouth is wide open.

Why are the last two sentences complex? *Ans.* Why do you say that the last two sentences are complex? I say that the last two sentences are complex, because each of them consists of two clauses.

Name the principal clause in the first of the two sentences. *Ans.* His upper and lower teeth are plainly visible.

Name the subordinate clause. *Ans.* As the boy's mouth is wide open.

Name the principal clause in the second complex sentence. *Ans.* The boy's upper and lower front teeth are plainly visible.

Name the subordinate clause in the second sentence. *Ans.* Because his mouth is wide open.

Combine the two simple sentences about the boy's mouth and teeth into another simple sentence. *Ans.* The boy's upper and lower front teeth being plainly visible his mouth must be wide open.

Name the subject of the last sentence. *Ans.* His mouth.

Name the predicate of the last sentence. *Ans.* Must be wide open, the boy's upper and lower front teeth being plainly visible.

Change the simple sentence,—*The boy's upper and lower teeth being plainly visible his mouth must be wide open*,—into a complex sentence. *Ans.* As the boy's upper and lower front teeth are plainly visible, his mouth must be wide open. *Or* The boy's mouth must be wide open because his upper and lower front teeth are plainly visible.

Which is the principal clause in the first sentence? *Ans.* His mouth must be wide open.

Which is the subordinate clause in the first sentence? *Ans.* As the boy's upper and lower front teeth.

Which is the principal clause in the last sentence? *Ans.* The boy's mouth must be wide open.

Which is the subordinate clause? *Ans.* Because his upper and lower front teeth are plainly visible.

J. AHERN.

(A suivre)

HISTOIRE DU CANADA

UNE GRANDE FIGURE : JACQUES CARTIER (1)

Parfait chrétien autant que hardi navigateur, il ne néglige aucun de ses devoirs, et c'est là le cachet du véritable grand homme. Fidèle à son roi, il n'est pas moins fidèle à son Dieu. Il a des prêtres avec lui, et chaque fois que la solennité du jour le demande et que l'occasion le permet, il fait célébrer la messe, en quelque lieu qu'il se trouve, sur les eaux, dans les îles, sur les plages désertes qui n'ont jamais joui d'un pareil bonheur.

Un jour de la Nativité de la Vierge, il se trouvait à l'Île aux Coudres. Il descendit à terre avec ses équipages, et là sur un autel de gazon fleuri, sous un dôme de vert feuillage sous les voûtes élanées et mystérieuses de ces bois séculaires, ces rudes marins s'agenouillèrent, fervents et recueillis pour assister à l'immolation de l'Auguste Victime, et puiser, dans la participation du calice sacré, de nouvelles forces pour soutenir les dures épreuves de leur laborieuse mission. Les hôtes des bocages écoutaient en silence ces chants nouveaux qu'ils ne comprenaient pas. Au moment solennel, les salves de l'artillerie et les fanfares joyeuses des clairons annoncèrent aux forêts et aux rives du St-Laurent, qu'un sang divin venait féconder cette terre idolâtre et barbare qui, avant moins d'un siècle, deviendra une terre de héros et de martyrs.

Qui ne se rappelle cette scène touchante qui, il y a plus de 300 ans, se passait sur cette place d'Hochelaga et que nous avons décrite : Tout un peuple accourt au devant de lui, le prenant pour un Dieu, lui demandant la guérison de ses maux, et de son roi malade et décrépît. Touché de compassion, Cartier fit pour eux ce qu'aurait pu faire l'Apôtre le plus dévoué ; il pria, et sembla demander des miracles au nom de l'Évangile, et par les mérites de la passion du Sauveur, afin, dit-il lui-même, d'obtenir de Dieu *"qu'il leur donnât connaissance de notre sainte foi."*

Il est beau de voir le grand Colomb au milieu des Antilles, entouré de pauvres Indiens auxquels il s'efforce avec une douceur toute évangélique, de faire connaître les mystères de la foi.

Il n'est pas moins beau de voir à son tour le Maître Pilote du roi Très-Christien, consacrer une partie des loisirs de l'Hivernage de 1535, à instruire Donnacona et son peuple, avec l'aide des interprètes.

Là, sur cette presqu'île du Lairet, ou les Récollets, les premiers missionnaires du Canada, bâtiront un jour leur maison, la peinture nous a représenté Cartier debout au pied d'une grande croix, en face de ses vaisseaux, à la vue des côtes d'alentour, racontant à tout un peuple assemblé, l'histoire d'un Dieu fait homme pour instruire et sauver les pauvres Indiens. Ce tableau n'est point un jeu de l'imagination de l'artiste, mais un fait réel dont il nous a conservé le gracieux souvenir. (2)

C'est donc au nom du Christ que Jacques Cartier étend ses conquêtes pacifiques et c'est au nom de la croix plus qu'au nom de son roi qu'il en prend possession.

Partout où il trouve un port commode, un emplacement favorable pour asseoir une ville, un point de ralliement pour les tribus sauvages, il y plante l'arbre du salut, et quand il est dressé, il s'agenouille avec ses marins, et vénère la croix à la vue des sauvages, *"et leur faisons signes,"* dit la Relation, *"que d'icelle dépendait notre Rédemption ; de laquelle chose, ils s'émerveillaient beaucoup, se tournant entre eux, puis regardant cette croix."* Ces barbares étaient vivement impressionnés par ces démonstrations religieuses ; ils apprenaient à respecter l'instrument de notre régénération, et quand les Bretons les quittaient, ils leur promettaient de conserver avec religion ce monument sacré.

Le Ciel souriait aux travaux de son Messager, et semblait approuver son entreprise par d'étonnantes coïncidences, sans valeur pour l'incrédule, mais pleines de sens pour un croyant qui sait que la Providence ne laisse point courir les événements au hasard. On a remarqué

(1) Voir *l'Enseignement Primaire* de janvier 1920.

(2) Cette gravure se voit dans un Album de la riche Bibliothèque de l'École normale Jacques-Cartier apporté dans le pays par M. Faribault.

de Colomb, qui lui aussi fut un apôtre, qu'il découvrit le Nouveau-Monde un vendredi, jour consacré au souvenir de la Rédemption. Ce fut également en un jour consacré au souvenir de la Rédemption, que Cartier entra dans le bassin de la capitale du Canada, le 14 septembre 1535, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Ce fut pareillement dans un jour semblable qu'il prit possession de son territoire, le 3 mai, 1536, fête de l'Invention de la Croix.

A mesure que les Nouvelles-Terres s'ouvrent devant lui, Cartier entre en rapport avec les peuplades indiennes et toujours dominé par son idée première, une des choses qui le frappent d'abord ce sont les bonnes dispositions que ces tribus montrent pour l'Évangile. "Nous 'connûmes," dit-il, "que cette gente se pourrait aisément convertir à notre foi."

Et de plus, remarquons comme il mêle des objets de piété, des chapelets, des *Agnus Dei*, aux présents qu'il leur fait. N'allons pas croire qu'il y attache plus de vertu que ne le doit un chrétien éclairé, et qu'il leur offre des charmes secrets pour guérir toutes les infirmités ; non, mais il prépare l'œuvre des missionnaires de la foi qui doivent le suivre. Ces croix, ces présents seront comme des points de départ dont ils se serviront un jour pour se faire plus favorablement écouter de ces peuples barbares, qui garderont longtemps avec reconnaissance le germe de salut, avec le souvenir du Grand-Capitaine.

(à suivre)

SUJET DE COMPOSITION (8ème année)

TIRÉ DE L'HISTOIRE DU CANADA

"Louis Hébert vient d'ensemencer son champ—1618".

1. En 1613, des forbans de Colonies anglaises vinrent détruire l'établissement de Port-Royal et ainsi ruinaient complètement Poutrincourt avec qui Ls Hébert et plusieurs autres avaient cultivé leurs champs. Ces colons durent traverser en France.

2. Quand en 1617, Ls Hébert consentit à traverser de nouveau pour aller avec Champlain faire du défrichement à Québec, ses parents et ses amis le traitèrent d'insensé, en alléguant l'échec de Port-Royal, la férocité des sauvages du Canada, l'inclémence du climat et tant d'obstacles à surmonter—Hébert et sa femme restèrent inébranlables dans leur dessein, au grand plaisir de Champlain.

3. Ls Hébert aimait pourtant la France, et Paris, si animé, si brillant, où il avait grandi, où il avait vécu.

4. Hébert voyait dans les sauvages des frères à éclairer, à civiliser, à sauver. Et prévoyait-il, pendant qu'au printemps de 1618 il jetait son grain en terre, prévoyait-il cette prospérité future du Canada sur les rives du grand fleuve—prospérité due à l'agriculture ? Savait-il que l'Ouest Canadien serait le grenier du vieux monde ?

5. Etienne Jonquest qui avait épousé Anne Hébert l'autonne précédent aimait à travailler à la terre avec son beau-père, dans ces dix arpents qui comprennent l'endroit où se trouvent aujourd'hui la basilique, l'université, l'archevêché et la rue de la Fabrique. Le petit ruisseau qui coulait à l'endroit où passe cette rue de la Fabrique offrait un grand avantage qui avait déterminé Ls Hébert à choisir cet espace de terrain pour cultiver.

6. Raconter qu'un beau jour de mai 1618, Madame Hébert laisse sa maison et se rend auprès de son mari sur le champ qu'il vient d'ensemencer. Dans un instant de repos, les vaillants époux conversent délicieusement. Ils connaissent le passé et ils cherchent à sonder l'avenir. Ls Hébert le sait bien lui tout ce que ce travail de la terre promet de prospérité matérielle. Il sait en même temps comme l'âme grandit et se sanctifie dans ce travail qui se fait avec le concours de Dieu. Et Madame Hébert n'est-elle pas la femme qui sait partager ses vœux et affermir son courage ?

Raconter cette conversation.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

PRÉPARATION MODÈLE D'UNE LEÇON D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, AUX TROIS DEGRÉS

Cours élémentaire

SUJET : *La propreté*

DÉVELOPPEMENT.—Tous les matins, l'enfant propre se lave la figure, les mains, le cou, les oreilles et il se peigne avec soin.

Dans les rues il évite de se salir et marche adroitement. A l'école, il craint les taches d'encre. Il a soin de ses livres et de ses cahiers.

—L'enfant propre est estimé de tout le monde.

MARCHE A SUIVRE.—I. Introduction à la leçon (visite quotidienne de propreté).

II. Recherche des idées, questions posées. Que fait l'enfant propre tous les matins? Que fait-il dans la rue? Conclusion.

III. Reproduction de la leçon par un élève, par plusieurs élèves.

IV. Lecture individuelle de la leçon au tableau et lecture simultanée.

V. Copie de la leçon sur l'ardoise.

VI. Suppression de certaines syllabes, épellation et transcription dans le cahier après mutilation.

(Remarque).—Les mots nouveaux sont écrits à la planche pendant le cours de la leçon.

Cours intermédiaire

SUJET : *La propreté du corps*

DÉVELOPPEMENT.—Tous les matins, on doit se laver la figure, les mains, le cou, les oreilles, se nettoyer les dents et les ongles, peigner et brosser les cheveux. Souvent on doit se laver les pieds, se nettoyer la tête, prendre des bains et changer de linge.

La propreté est une qualité aimable, elle charme les yeux et attire la bienveillance. Il faut prendre dès l'enfance l'habitude des soins de propreté.

MARCHE A SUIVRE.—I. Causerie (recherche des idées).

II. Disposition et arrangement des idées.

III. Formation du sommaire. Soins de propreté, figure, mains, cou, oreilles, dents, ongles, cheveux. Définition de la propreté. Conclusion.

IV. Exercice d'élocution fait par plusieurs élèves.

V. Écriture des mots difficiles au tableau.

VI. Rédaction de la leçon en soignant la forme des phrases et l'orthographe.

Cours supérieur

SUJET : *La propreté corporelle*

DÉVELOPPEMENT.—La propreté est une qualité précieuse, elle inspire l'estime et indique l'amour de l'ordre, le respect de soi-même et des autres. Elle est commandée à la fois par la bienséance et par l'hygiène.

Jamais on ne négligera de se laver la figure, les oreilles, les mains, le cou. Les cheveux seront brossés chaque jour, afin d'enlever les pellicules et les autres impuretés. On se lavera souvent la tête avec de l'eau et du savon. Il est bon de couper de temps en temps, les bouts des cheveux pour favoriser la croissance. La propreté exige des lotions et des bains de pieds fréquemment renouvelés. Les ongles bordés de noir ont un aspect repoussant. On doit se rincer la bouche et veiller autant que possible à la bonne conservation de sa denture. Les bains de propreté sont recommandables, surtout en été.

MARCHE A SUIVRE.—(Remarque). Cette leçon sera la préparation d'un devoir de rédaction. L'instituteur pourra rendre sa leçon très intéressante en y ajoutant quelques détails bien choisis, dont la reproduction serait difficile ici.

Rappeler les paroles de Henri IV, par exemple : "Je ne comprends pas, disait-il, qu'on soit sale ou incivil, quand il suffit d'un coup de chapeau pour être poli et d'un verre d'eau pour être propre".

Montrer la nécessité des soins de propreté, surface de la peau, parler de la mauvaise habitude de se ronger les ongles.

I. Causerie sur le sujet (recherche des idées).

II. Disposition des idées, coordination.

III. Formation du plan. A) Définition. B) Soins de propreté : figure, oreilles, mains cou, cheveux, bains de pieds, ongles, dents, bains de propreté.

IV. Élocution, indication des mots dont l'orthographe est difficile.

V. Reproduction par plusieurs élèves.

VI. Rédaction de la leçon.

VII. Correction du devoir.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LE SALUT

Mon cher enfant, pour persévérer dans le bien, rappelez-vous souvent l'importance du salut.

Quand nous voulons connaître l'importance d'une affaire, nous en étudions les conséquences, les résultats. Si, par exemple, notre fortune tout entière est engagée dans une entreprise, s'il y va pour nous de la vie ou de la mort, nous en concluons que l'affaire est importante.

Elle nous paraîtra plus importante encore, si ces graves conséquences ont une longue durée. C'est un engagement à prendre pour vingt ou trente ans, même pour toute la vie ; c'est une opération qui peut nous guérir ou nous estropier pour le reste de nos jours.

Vous conviendrez avec moi qu'une affaire qui réunit ces deux caractères, une affaire qui a des conséquences considérables, et des conséquences de longue durée, est une affaire de la plus haute importance, et qu'il faudrait être fort étourdi pour n'y pas réfléchir sérieusement.

Telle est l'affaire du salut.

Les conséquences en sont considérables : c'est le Ciel ou l'Enfer. Le Ciel, c'est-à-dire la réunion de tous les bonheurs, à tel point que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a pas entendu, le cœur ne peut comprendre sur la terre ce que Dieu réserve à ses élus.— L'Enfer, c'est-à-dire la réunion de tous les maux. Là, tout doit manquer à l'âme, même l'espérance, ce dernier bien des malheureux.

Les résultats sont de longue durée : ils sont éternels. L'éternité ! ce *toujours* qui ne finit *jamais* ; ce *jamais* qui dure *toujours*.

Ajoutez que cette affaire, une fois manquée, ne se recommence plus : elle est manquée pour toujours.— Qu'un homme ait perdu la santé, il peut espérer qu'à force de remèdes et de bons soins il la recouvrera. Qu'un négociant se soit ruiné, il peut espérer que son intelligence et son travail referont sa fortune. Mais le salut perdu est perdu à jamais, et il ne reste plus aucun espoir. Et encore si nous pouvions nous soustraire à cette affaire ! Mais non. Il faut qu'elle soit faite, que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas ; il faut

qu'elle soit faite, bien ou mal, qu'elle soit gagnée ou qu'elle soit perdue, mais il faut qu'elle soit faite. Nous pouvions ne pas naître et rester à tout jamais dans le néant ; mais du moment que nous sommes venus au monde, il faut, bon gré mal gré, que nous nous sauvions ou que nous nous damnions ; que nous soyons des élus ou des réprouvés ; que nous ayons en partage, et pour l'éternité, ou le Ciel ou l'Enfer.

Que conclure ? sinon qu'il faut faire le plus grand cas de cette affaire, qu'elle mérite toute notre attention, et qu'en réalité elle est notre principale, notre unique affaire.

La conduite des saints dit plus haut que leurs paroles l'estime qu'ils faisaient de leur salut. Dans une église de Rome, un peintre a représenté sur les murs les divers supplices infligés aux chrétiens pendant les trois premiers siècles. Les uns sont brûlés vifs ; les autres, noyés ; ceux-ci sont crucifiés ; ceux-là coupés en morceaux ; à d'autres on arrache la peau de leur tête et sur leur chair vive on met des charbons ardents. Ces tableaux sont d'un tel réalisme qu'on frissonne en les voyant et qu'involontairement on ferme les yeux ; mais alors les yeux de l'esprit s'ouvrent pour voir tous ces saints personnages s'animer et dire : "Voyez si nous estimions notre salut, puisque, pour l'assurer, nous n'avons reculé devant aucun sacrifice ; nous l'avons préféré aux honneurs, aux plaisirs, à la fortune, à tout."

C'est que les saints avaient médité et compris cette parole de Jésus-Christ : "Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ? Qu'est-ce qui pourra compenser une telle perte ?"

Méditez-la comme eux.

L'ABBÉ KNELL.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

LA PETITE FILLE DILIGENTE

Chaque matin Louise travaille et aide sa mère à faire le ménage. Elle nettoie et balaie la maison, elle essuie, frotte les meubles et enlève le moindre grain de poussière. Pendant ce temps elle laisse la fenêtre grande ouverte et la poussière vole au dehors. Comme Louise est contente de voir la maison bien propre et les meubles bien luisants !

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Comment Louise se montre-t-elle diligente ? Elle laisse la fenêtre grande ouverte, pourquoi ?—*Faire le ménage* : prendre soin des objets de la maison.—Pourquoi les meubles sont-ils *luisants* ?

EXERCICES.—Expliquer l'accord de *grande* dans la *fenêtre grande ouverte* (*grande* a ici une signification adverbiale).—Qu'est-ce que le mot *luisant* ?—La poussière vole ; cet homme vole des marchandise*s*.—Je frotte, tu trottis, il marmotte, elle bouillotte, la porte ballotte.

II

LA SOURIS

La souris, beaucoup plus petite que le rat, est aussi plus commune, plus répandue. Timide par nature, familière par nécessité, la peur ou le besoin font tous ses mouvements. Elle ne sort de son trou que pour chercher à vivre ; elle ne s'en écarte guère, y rentre à la première alerte. Elle ne va pas, comme le rat, de maison en maison, et fait aussi beaucoup moins de dégâts. Elle s'apprivoise jusqu'à un certain point, mais sans s'attacher.

EXERCICES.—1. Sens de *alerte*, *apprivoiser*.
2. Règle du pluriel des noms en *ou*, comme *trou*.
3. Chercher et définir un homonyme de *vivre*, *alerte*, *point*.

RÉCITATION

PETIT JÉSUS

Petit Jésus, grâce parfaite,
Petit Jésus, mon doux Sauveur,
Je m'empresse à te faire fête :
Petit Jésus, voici mon cœur !

Si j'étais gentille fleurette,
J'embaumerais mon doux Sauveur
Dans la paille de sa couchette...
Petit Jésus, voici mon cœur !

Si j'étais l'oiseau du bocage,
Je charmerais mon doux Sauveur
En le berçant de mon ramage...
Petit Jésus, voici mon cœur !

Si j'étais étoile brillante,
Je couronnerais mon Sauveur
De ma lumière scintillante...
Petit Jésus, voici mon cœur !

Je ne suis qu'un enfant, que faire
Pour ravir mon divin Sauveur ?
Me donner à lui par sa Mère...
Petit Jésus, voici mon cœur !

Hortense BARRAU.

RÉDACTION

L'ENCRE ET L'EAU

Ressemblances.—L'encre et l'eau sont deux liquides.

Différences.—L'eau est transparente, l'encre est opaque.—L'eau est incolore, l'encre est souvent noire, quelquefois rouge, bleue, violette ou verte.—L'eau est limpide, l'encre est parfois épaisse.—L'eau pure est rafraîchissante ; l'encre qu'on boirait serait nuisible à la santé.—L'eau entretient la propreté ; l'encre noircit, tache, salit.—En écrivant avec de l'eau, on ne conserverait aucune trace sur le papier ; avec l'encre, on traduit par écrit, on conserve ses pensées et celles des autres.—L'eau se verse dans le verre ; l'encre se met dans l'encrier.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

LES ABEILLES

Pendant l'hiver, elles restent plongées dans un engourdissement semblable au som-

meil. Les premiers rayons du soleil au printemps les réveillent ; aussitôt elles s'envolent légèrement vers les jardins et les prairies, pour y aller pomper le suc des fleurs nouvelles. On les voit entrer dans les corolles et s'envoler ensuite vers les ruches, pour y apporter ce suc qu'elles emmagasinent dans des rayons de cire, préparés pour le recevoir ; c'est ce bon miel que vous aimez tant.

EXPLICATIONS.—*Rayons* (du soleil), les premiers jets de chaleur.—*Pomper* : puiser.—*Suc* : liquide sucré.—*Corolle* : enveloppe colorée de la fleur.—*Ruche* : habitation des abeilles.—*Rayons de cire* : gâteaux formés par l'ensemble des cellules dans lesquelles les abeilles renferment le miel.—*Miel* : substance sucrée que les abeilles composent avec le suc des fleurs.

EXERCICES.—Trouver le contraire de : *Semblable* (dissemblable, contraire, différent).—*Prémiers* (derniers).—*Réveiller* (endormir).—*Nouvelles* (anciennes).—*Recevoir* (refuser).—*Entrer* (sortir).

Trouver des synonymes de : *Semblable* (analogue, pareil).—*Pomper* (puiser).—*Recevoir* (admettre).

II

L'ALCOOLISME EST UN FLÉAU

Savez-vous ce que boit cet homme, dans ce verre que l'ivresse fait trembler dans sa main ? Il boit les larmes, le sang, la vie de ses enfants. Oui, tandis que cet homme, *attablé* depuis de longues heures au cabaret, y dépense pour satisfaire son ignoble passion, non pas le salaire d'un jour seulement, mais celui d'une semaine entière, sa femme, seule au logis, manquant de tout, se tord les mains dans sa détresse.

Les enfants rentrent, ils ont froid et ils disent : "Mère, nous avons faim." Elle n'a pas de feu pour les réchauffer, elle a à peine un morceau de pain à partager avec eux. Leur linge et leurs habits tombent en lambeaux, et demain elle ne saura comment les vêtir. Voici le mari qui revient en chancelant. Il fait peur à tous ; il s'emporte, il injurie, il menace, et l'on ne sait où s'arrêtera la furie de cet homme qui tombe audessous de *la brute*.

- QUESTIONS.**—1. Que désigne l'expression *la brute* ?
2. Que signifie l'expression *attablé* ?
3. Conjuguer le verbe *boire*, au présent de l'indicatif.

4. Analyser : *Savez-vous ce que boit cet homme ?*
RÉPONSES.—1. *La brute* désigne l'animal sans raison ; —au figuré un homme grossier.

2. *Attablé* signifie qui est assis à une table (de table et préfixe *ad*).

3. *Boire*.—Présent de l'ind. : je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent.

4. Analyse : *Savez*, v. tr. *savoir*, 3e conj., 2e pers. pl. du prés. de l'ind. : —vous, pr. pers. 2e pers. pl. sujet de *savez* : —ce, pr. dém. m. sing., compl., direct de *savez* ; —que, pr. conj., 3e pers., sing., compl. direct de *boit* ; —boit, v. tr. *boire*, 4e conj., 3e pers. sing. du pr. de l'ind. : —cet, adj. dém. m. sing., détermine *homme* ; —homme, n. c. m. sing., sujet de *boit*.

RÉCITATION

LE JOUR DES CENDRES

Souviens-toi !

O toi qui passe sur la terre,
Où tu ne vis que pour souffrir,
Ecoute un avis salubre :
Souviens-toi que tu dois mourir !

Quand du plaisir la voie sereine
Semble t'inviter à jouir,
Pour échapper à la sirène,
Souviens-toi que tu dois mourir !

Quand devant la peine ou l'ouvrage
Tu vois ton cœur prêt à faiblir,
Pour retrouver tout ton courage,
Souviens-toi que tu dois mourir !

Quand l'ambition, folle ivresse,
D'un vain espoir veut t'éblouir,
Pour dompter cette enchanteresse,
Souviens-toi que tu dois mourir !

Quand après l'or, aimé du vice,
Tu te sens pressé de courir,
Pour réprimer ton avarice,
Souviens-toi que tu dois mourir !

Quand le pauvre, dans sa misère,
Te dit : "Daignez me secourir."
Ne sois point sourd à sa prière,
Souviens-toi que tu dois mourir !

Quand la vertu, douce fortune,
Qu'il faut à tout prix acquérir,
Par ses déboires t'importune,
Souviens-toi que tu dois mourir !

Si tu ne veux avoir sur terre
Que des fruits de vie à cueillir,
Creuse cette pensée austère :
Souviens-toi que tu dois mourir !

RÉDACTION

COMPLIMENT DE FÊTE A UN PÈRE

Cher papa,

J'ai cherché longtemps ce que je pouvais vous offrir de plus agréable pour votre fête. Ce matin, mon bon ange m'a soufflé ce doux mot : "Donne ton cœur !"

Le voici, mon père bien-aimé, tout pénétré de gratitude, tout brûlant d'affection, suppliant le Ciel d'exaucer ses vœux de bonheur !

Allons, mon cœur, vole vite vers papa chéri, porte-lui mes baisers, mes désirs, mes promesses, et reste à jamais protégé par son amour !

COURS SUPÉRIEUR

DICTÊES

I

L'ORDRE ET LE GOUT DANS L'HABITATION

Ce n'est pas tout d'être propres et bien rangés, encore est-il mieux de disposer chaque chose autour de soi avec un peu d'habileté et d'élégance. Quelques belles fleurs au jardin ne sauraient nuire aux choux et aux carottes. Dans l'intérieur, de vieux meubles soigneusement entretenus et cirés ; quelques belles vieilles assiettes sur les galeries du *dressoir* ; aux murs deux ou trois gravures de bon goût, encadrés de simple bois de chêne ; dans un coin, sur une étagère, *un vase où trempent quelques fleurs* ; sur la vaste cheminée d'anciens *chenets* de fer, d'une forme élégante : c'est assez pour que l'art s'établisse à votre foyer, et devienne votre hôte habituel.

QUESTIONS.—1. Quelle est l'idée générale du morceau ?

2. Expliquez les mots : *dressoir*, *chenets*.

3. Analysez grammaticalement : *un vase où trempent quelques fleurs*.

4. Avec l'adjectif *propre* formez un nom et un adjectif.

RÉPONSES.—1. Idée générale du morceau : L'ordre et la propreté ne suffisent pas dans une habitation, il faut encore disposer les objets avec goût, avec art, de manière à orner, à embellir le séjour de la famille.

2. *Dressoir* : étagère sur laquelle on dispose les objets qui servent pour la table ; — *chenets* : pièce de fer à tête ornée, qu'on place de chaque côté du foyer d'une cheminée pour soutenir le bois à brûler.

3. Analyse.—*Un*, art. ind. . . se rapporte à *vase* ; — *vase*, n. c. m. s., un des sujets résumés par le pronom *c'* (*c'est assez*). — *où*, pr. rel. . . compl. indir. de *trempe*. — *trempe*, v. tr. *tremper*, à forme active ; — *quelques*, adj. indéf. . . : *leurs*, sujet de *trempe*.

4. *Propre*, propreté, proprement.

II

L'ÉGLISE

L'Église contient en elle, dès le commencement, tout ce qu'elle sera jusqu'à la fin des siècles. Elle a besoin de tous ses éléments et n'a besoin d'aucun élément nouveau. Lui vouloir donner, c'est lui vouloir ôter. Elle le sait par la foi, elle le sent par un instinct sublime, elle le connaît manifestement par l'illumination divine qui lui est garantie. Et le novateur, soit qu'il veuille ajouter, soit qu'il veuille retrancher, soit qu'il veuille transformer, court à un écueil où il se brisera. Vingt siècles attestent cette merveille. Depuis vingt siècles, l'édifice qui semble érouler de vétusté se soutient et grandit par la sève de son antiquité. Le temps passant sur ces merveilles n'en arrache que les plantes parasites. Les siècles qui écrasent toute construction humaine s'accumulent ici comme parure. Dieu la suspend au fronton de son Église immortelle comme les guirlandes d'où s'échappent les fruits, les parfums et les fleurs.

Louis VEUILLLOT.

EXERCICE.—Analyse logique de la phrase : "Les siècles qui écrasent toute construction humaine s'accumulent ici comme une parure."

RÉCITATION

L'HIVER

Sans voiles sont nos eaux, et nos cieux sont sans ailes.
Les champs se sont drapés dans leur manteau d'argent.

Les étoiles jamais n'ont tant lui. L'indigent Lève, tout anxieux, ses mains froides vers elles.

Voici que vos clameurs, ô vents ! sont comme celles

Des mers où disparaît le vaisseau diligent !

Voici qu'en tourbillons passent, au ciel changeant,

Des flocons radieux comme des étincelles.

Nul chant ne monte plus des grands bois dentelés.

Tous les logis sont clos, les fleuves sont gelés,
Et dans le jour douteux mille spectres se forment

L'hiver de notre vie est triste ainsi pourtant.
Sous nos cheveux de neige, hélas ! à jamais dorment

Les suaves espoirs que nous caressions tant.

PAMPHILE LEMAY

[Les Gouttelettes.]

COMPOSITION

SUJET À TRAITER

LETTRE À UN AMI DONT LE PÈRE EST GRAVEMENT MALADE

1. Sentiments d'affection.
2. Inquiétudes partagées.
3. Espoir de voir le mieux se produire.
4. S'en remettre à la bonté de Dieu.

SUJET TRAITÉ

Cher ami,

J'apprends avec beaucoup de peine la maladie de ton père. Tu sais l'affection que je te porte ; aussi tu comprends que je partage toutes tes inquiétudes, que je suis auprès de toi par la pensée, puisque je ne puis y être en réalité. Je suis sûr que tu dois aider ta mère de tout ton cœur pour soigner ton cher malade le mieux possible, et qu'il trouve, dans votre tendresse, une douce compensation à ses souffrances ; mais que d'angoisses on éprouve auprès d'êtres chers, gravement atteints ! J'ai passé par ces angoisses, l'année dernière, auprès de ma pauvre maman, qui nous a donné bien des inquiétudes. Heureusement elle s'est remise assez promptement, et j'espère, de tout mon cœur, qu'il en sera de même pour ton père.

Voici déjà quelques jours de passés depuis le commencement de sa maladie, et l'état ne s'aggrave pas : c'est bon signe. Espère donc, cher ami, et prie de tout ton cœur le bon Dieu qui, mieux que le médecin, guérira ton père bien-aimé. Si tu veux, nous commencerons ensemble une neuvaine demain pour demander la guérison du cher malade. Ce sera une façon de nous réunir.

Allons, bon courage ! cher Henri ; prenons confiance dans la pensée de l'infinie bonté de Dieu.

Présente mes respects à ta mère et à ton père.

Bien affectueusement à toi.

LOUIS.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

EXERCICES DE RÉCAPITULATION SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Une revendeuse achète 24 douzaines d'œufs à \$0.48 la douzaine; elle revend 15 douzaines et demie à \$0.14 les deux œufs ; elle casse 10 œufs et vend le reste \$0.48 la demi-douzaine. Quel est son bénéfice ?

Solution : $\$0.48 \times 24 = \11.52 , le coût des 24 douzaines d'œufs.
15 douzaines et demie = 186 œufs, la 1ère vente.

$(\$0.14 \div 2) \times 186 = \$0.07 \times 186 = \$13.02$, produit de la 1ère vente.

$24 \times 12 = 288$, nombre d'œufs achetés.

$288 - (10 - 186) = 288 - 196 = 92$ œufs, quantité qui reste.

$\$0.48 \div 6 = \0.08 , le prix de vente d'un œuf de ce qui reste.

$\$0.08 \times 92 = \7.36 , le produit de la vente de ce qui reste.

$\$13.02 + \$7.36 = \$20.38$, produit des deux ventes.

$\$20.38 - \$11.52 = \$8.86$, le bénéfice. *Rép.*

2. Dans une usine on brûle par jour 1,567 livres de houille. Quelle sera la dépense pour 234 jours de travail, si la houille coûte \$0.0035 par livre ?

Solution : $\$0.0035 \times 1,567 = \5.4845 , dépense pour 1 jour.

$\$5.4845 \times 234 = \1283.373 . *Rép.*

3. Un marchand a acheté 46.5 verges de drap à \$3.08 la verge ; il en a vendu 23 verges en gagnant \$0.45 sur le prix d'achat d'une verge et sur la vente du reste, il a fait un bénéfice de \$0.54 par verge. Quel est son bénéfice total ?

Solution : $\$3.08 \times 46.5 = \143.22 , le coût total. *Rép.*

$\$3.08 + \$0.45 = \$3.53$ le prix de vente, par verge. des 23 verges.

$\$3.53 \times 23 = \81.19 , le prix de vente des 23 verges.

$46.5 - 23 = 23.5$ verges qui restent.

$\$3.08 + \$0.54 = \$3.62$, le prix de vente, par verge, des 23.5 verges qui restent.

$\$3.62 \times 23.5 = \85.07 , le prix de vente du reste.

$\$81.19 + \$85.07 = \$166.26$, le prix de vente du tout.

$\$166.26 - \$143.22 = \$23.04$, le bénéfice. *Rép.*

Autrement : $\$0.45 \times 23 = \10.35 , le bénéfice sur la 1ère vente.

$\$0.54 \times 23.5 = \12.69 , le bénéfice sur la 2e vente.

$\$10.35 + \$12.69 = \$23.04$, le bénéfice total. *Rép.*

4. Un libraire achète à un éditeur 18 douzaines de livres marqués \$0.75 ; on lui fait un rabais de \$0.12 par volume et on lui donne 13 volumes au lieu de douze par douzaine. Quel bénéfice réalise le libraire s'il revend ces volumes \$0.875 pièces ?

Solution : $\$0.75 - \$0.12 = \$0.63$, le prix d'achat de chaque volume qu'il est tenu de payer.

$18 \times 12 = 216$, le nombre de volumes qu'il doit payer.

$18 \times 13 = 234$, nombre de volumes qu'il reçoit et qu'il revend.

$\$0.63 \times 216 = \136.08 , ce qu'il paye.

$\$0.875 \times 234 = \204.75 , ce que rapporte la vente.

$\$204.75 - \$136.08 = \$68.67$, le bénéfice. *Rép.*

5. J'ai assez d'argent pour acheter 17 verges d'étoffe à \$3.75 la verge ; mais je me décide à en acheter à \$4.25 la verge. Combien pourrai-je avoir de cet étoffe pour le même prix ?

Solution : $\$3.75 \times 17 = \63.75 , ce que coûteraient les 17 verges du 1er drap.

$\$63.75 \div \$4.25 = 15$ verges du 2e drap. *Rép.*

6. Un marchand de chaussures a vendu 238 paires de bottes pour \$1264.08. Si 89 paires de ces chaussures lui ont été payées \$4.56 la paire, combien a-t-il vendu chacune des autres paires ?

Solution : $\$4.56 \times 89 = \405.84 , ce que lui ont rapporté les 89 paires.

$238 - 89 = 149$ les chaussures vendues en second lieu.

$\$1264.08 - \$405.84 = \$858.24$, les recettes de 2ème vente.

$\$858.24 \div 149 = \5.76 le prix de vente d'une paire de chaussures. *Rép.*

7. Une pièce de toile écrue de 255 verges revient à \$135.36. Au blanchissage la toile raccourcit et la verge revient alors \$0.576. De combien la toile a-t-elle raccourci ?

Solution : $\$135.36 \div \$0.576 = 235$, longueur de la pièce après le blanchissage.

$255 - 235 = 20$ verges, quantité que la pièce a raccourci.

Rép.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. On a vendu les $\frac{7}{12}$ d'une propriété à \$256 l'acre et le reste à \$225 l'acre. Si l'on avait vendu la propriété tout entière à raison de \$241.93 l'acre, on aurait perdu \$3390.80. Trouver l'étendue de cette propriété et le prix qu'on a retiré par la vente des deux lots.

Solution : $\frac{7}{12}$ de la propriété à \$256 l'acre = $\frac{7}{12}$ de \$256 = \$149.33 $\frac{1}{3}$
l'acre sur toute la propriété.

$\frac{5}{12}$ de la propriété à \$225 l'acre = $\frac{5}{12}$ de \$225 = \$93.75
l'acre sur toute la propriété.

\$149.33 $\frac{1}{3}$ + \$93.75 = \$243.08 $\frac{1}{3}$; donc la propriété a
été vendue au prix moyen de \$243.08 $\frac{1}{3}$ l'acre.

\$243.08 $\frac{1}{3}$ - \$241.93 = \$1.15 $\frac{1}{3}$, la perte par acre dans
le 2e cas.

\$3390.80 ÷ \$1.15 $\frac{1}{3}$ = 2940 acres, étendue de la pro-
priété. *Rép.*

\$256 × $\frac{7}{12}$ de 2940 = \$256 × 245 × 7 = \$439040, prix du
1er lot.

\$225 × $\frac{5}{12}$ de 2940 = \$225 × 245 × 5 = \$275625, prix du
2e lot.

\$439040 + \$275625 = \$714665, le prix retiré par la vente
des deux lots. *Rép.*

2. Deux personnes, employées dans un même établissement, ont des salaires différents dont la somme est \$4400. La première dépense les $\frac{2}{3}$, la seconde les $\frac{3}{4}$ de son salaire. Leurs économies s'élèvent à \$1310. Quel est le salaire de chacune ?

Solution : Il reste à la 1ère le ($\frac{3}{3} - \frac{2}{3}$) = $\frac{1}{3}$ de son salaire.

Il reste à la 2e le ($\frac{4}{4} - \frac{3}{4}$) = $\frac{1}{4}$ de son salaire.

$\frac{1}{3}$ du 1er salaire + $\frac{1}{4}$ du 2e salaire = \$1310.

Donc $\frac{3}{3}$ du 1er salaire + $\frac{3}{4}$ du 2e salaire = \$3930.

Le 1er salaire + le 2e salaire = \$4400.

Le 1er salaire + $\frac{3}{4}$ du 2e salaire = \$3930.

Donc $\frac{1}{4}$ du 2e salaire = \$470.

et $\frac{1}{4}$ du 2e salaire = \$470 × 4 = \$1880, le 2e salaire. *Rép.*

\$4400 - \$1880 = \$2520, le 1er salaire. *Rép.*

Autrement : $\frac{1}{3}$ du 1er salaire + $\frac{1}{4}$ du 2e salaire = \$1310.

Multipliant par 4 nous avons :

$\frac{4}{3}$ du 1er salaire + $\frac{4}{4}$ du 2e salaire = \$5240.

$\frac{3}{3}$ du 1er salaire + $\frac{4}{4}$ du 2e salaire = \$4400.

Donc $\frac{1}{3}$ du 1er salaire = \$5240 - \$4400 = 840.

et $\frac{3}{3}$ du 1er salaire = \$840 × 3 = \$2520. *Rép.*

\$4400 - \$2520 = \$1880, le 2e salaire. *Rép.*

3. Un terrain est divisé en deux parties dont la différence est $5\frac{3}{4}$ acres. Les $\frac{5}{7}$ de la première partie égalent les $\frac{8}{9}$ de la 2e. Trouver le prix du terrain et de chaque partie à \$76. l'acre.

Solution : $\frac{5}{7}$ de la 1ère partie = $\frac{8}{9}$ de la 2e.
 $\frac{1}{7}$ de la 1ère partie = $\frac{8}{9} \div 5$ de la 2e.
 $\frac{7}{7}$ de la 1ère partie = $\frac{8}{9} \times \frac{7}{5} = \frac{56}{45}$ de la 2e.
 La 1re partie = $\frac{56}{45}$ de la 2e. La 2e partie = $\frac{45}{45}$ de la 2e.
 $\frac{56}{45}$ de la 2e = $\frac{45}{45}$ de la 2e = 57.75 acres.
 $\frac{1}{45}$ de la 2e = 57.75 acres $\div 11$.
 $\frac{45}{45}$ de la 2e = 57.75 acres $\times \frac{45}{11} = 5.25 \times 45 = 236.25$ acres.
 La 2e partie.
 $\frac{56}{45}$ de la 2e = 57.75 acres $\times \frac{56}{11} = 5.25 \times 56 = 294$ acres. La 1ère partie.

$294 + 236.25 = 530.25$ acres, le terrain.

$\$76 \times 530.25 = \40299 , le prix du terrain. *Rép.*

$\$76 \times 294 = \22344 , le prix de la 1ère partie. *Rép.*

$\$76 \times 236.25 = \17955 , le prix de 2e partie. *Rép.*

Autrement : par supposition : Soit 40 acres, les $\frac{5}{7}$ de la 1ère, alors 40 acres les $\frac{8}{9}$ de la 2e.

$\frac{5}{7}$ de la 1ère = 40 acres.

$\frac{7}{7}$ de la 1ère = $40 \times \frac{7}{5} = 56$ acres la 1ère partie par supposition.

$\frac{8}{9}$ de la 2e = 40 acres.

$\frac{9}{9}$ de la 2e = $40 \times \frac{9}{8} = 45$ acres, la 2e partie par supposition.

$56 - 45 = 11$ acres, la différence par supposition.

Ainsi la différence est $\frac{11}{56}$ de la 1ère et $\frac{11}{45}$ de la 2e.

$\frac{11}{56}$ de la 1ère = 57.75.

$\frac{56}{56}$ de la 1ère = $57.75 \times \frac{56}{11} = 294$, la première partie.

$\frac{11}{45}$ de la 2e = 57.75.

$\frac{45}{45}$ de la 2e = $57.75 \times \frac{45}{11} = 236.25$, la 2e partie.

Etc., etc.

Afin d'éviter les fractions on a supposé un nombre exactement divisible par 5 et 8.

4. La somme de deux nombres est $13\frac{7}{12}$ et le quotient du grand par le petit est $1\frac{47}{58}$. Quels sont les nombres ?

Solution : La somme est composée du grand plus le petit, donc la somme contiendra le petit une fois de plus que le grand, c'est-à-dire $1\frac{47}{58} + 1 = 2\frac{47}{58}$.

$13\frac{7}{12} \div 2\frac{47}{58} = \frac{163}{12} \div \frac{163}{58} = \frac{163}{12} \times \frac{58}{163} = \frac{58}{12} = \frac{29}{6} = 4\frac{5}{6}$, le petit. *Rép.*

$13\frac{7}{12} - 4\frac{5}{6} = 13\frac{7}{12} - 4\frac{10}{12} = 8\frac{9}{12} = 8\frac{3}{4}$, le grand. *Rép.*

5. La différence de deux nombres est $12\frac{11}{12}$; leur quotient est $3\frac{17}{69}$. Trouver ces nombres.

Solution : La différence est composée du grand moins le petit, donc la différence contiendra le petit une fois de moins que le grand ne le contiendra.

$3^{17/69} - 1 = 2^{17/69}$, la différence contiendra le petit $2^{17/69}$ fois.
 $12^{11/12} \div 2^{17/69} = \frac{155}{12} \div \frac{155}{69} = \frac{155}{12} \times \frac{69}{155} = \frac{23}{4} = 5\frac{3}{4}$, le petit.

Rép.

$12^{11/12} + 5\frac{3}{4} = 12^{11/12} + 5^0/_{12} = 18^2/3$, le grand. Rép.

6. Un entrepreneur qui a occupé 36 hommes, 28 femmes et 18 enfants, pendant $17\frac{1}{2}$ jours, leur paye une somme totale de \$2,516.50. Combien reçoit chaque homme, chaque femme et chaque enfant, par jour, sachant que la part d'une femme est les $\frac{2}{3}$ de celle d'un homme et les $\frac{10}{7}$ de celle d'un enfant.

Solution : Soit \$1 le salaire d'un homme, alors $\frac{\$2}{3}$ celui d'une femme et $\frac{2}{3} \div \frac{10}{7} = \frac{2}{3} \times \frac{7}{10} = \frac{\$7}{21}$, celui d'un enfant.

$\$1 \times 36 = \36 , le salaire de 36 hommes pendant 1 jour ;

$\frac{\$2}{3} \times 28 = \$18\frac{2}{3}$, le salaire de 28 femmes pendant 1 jour ;

$\frac{\$7}{21} \times 18 = \$5\frac{1}{4}$, le salaire de 18 enfants pendant 1 jour ;

$\$36 + \$18\frac{2}{3} + \$5\frac{1}{4} = \$59\frac{11}{12}$, le salaire de 36 hommes, 28 femmes et 18 enfants pendant 1 jour ;

$\$59\frac{11}{12} \times 17\frac{1}{2} = \frac{\$719}{12} \times \frac{35}{2} = \frac{\$25165}{21}$, le salaire de 36 hommes, 28 femmes et 18 enfants, pendant 17 jours $\frac{1}{2}$.

$\$2516.50 \div \frac{\$25165}{21} = \$2516.50 \times \frac{21}{25165} = 0.10 \times 24 = \2.40 , le salaire journalier d'un homme. Rép.

$\$2.40 \times \frac{2}{3} = \$0.80 \times 2 = \$1.60$, le salaire journalier d'une femme. Rép.

$\$1.60 \div \frac{10}{7} = \$1.60 \times \frac{7}{10} = \0.70 , le salaire journalier d'un enfant. Rép.

Autrement : Soit \$7 le salaire total d'un enfant, alors $\frac{10}{7}$ de \$7 = \$16, le salaire total d'une femme et $\$16 \div \frac{2}{3} = \$16 \times \frac{3}{2} = \24 , le salaire total d'un homme.

$\$24 \times 36 = \864 , le salaire total des 36 hommes ;

$\$16 \times 28 = \448 , le salaire total des 28 femmes ;

$\$7 \times 18 = \126 , le salaire total des 18 enfants.

$\$864 + \$448 + \$126 = \1438 , le salaire total des 36 hommes, 28 femmes et 18 enfants.

Autant de fois \$2516.50 contiendra \$1438, autant de fois chaque enfant recevra \$7, chaque femme \$16, chaque homme \$24.

$\$2516.50 \div \$1438 = 1.75$.

$\$7 \times 1.75 = \12.25 , salaire total d'un enfant.

$\$12.25 \div 17.5 = \0.70 , salaire journalier d'un enfant. Rép.

$(\$16 \times 1.75) \div 17.5 = \1.60 , salaire journalier d'une femme Rép.

$(\$24 \times 1.75) \div 17.5 = \2.40 , salaire journalier d'un homme Rép.

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE

1. En vendant un objet \$75 de plus qu'il a coûté j'ai gagné $18\frac{3}{4}\%$, de combien aurais-je dû augmenter le prix de vente pour réaliser un bénéfice de $31\frac{1}{4}\%$?

Solution : $18\frac{3}{4}\% = 75$.

$$31\frac{1}{4}\% = ?$$

$$(75 \div 18\frac{3}{4}) \times 31\frac{1}{4} = 4 \times 31\frac{1}{4} = \$125 ;$$

$\$125 - \$75 = \$50$, l'augmentation. *Rép.*

Autrement : $\$75 \div 0.18\frac{3}{4} = \400 , le coût de l'objet.

$\$400 + \$75 = \$475$, le prix de vente.

$\$400 \times 0.31\frac{1}{4} = \125 , le gain dans le 2e cas.

$\$400 + \$125 = \$525$, le prix de vente dans le 2e cas.

$\$525 - \$475 = \$50$, l'augmentation. *Rép.*

2. Un spéculateur achète une terre de 450 acres à \$27.50 l'acre ; il emprunte la somme nécessaire pour la payer à $5\frac{1}{2}\%$. Au bout de 4 ans, 11 mois et 20 jours il vend les $\frac{2}{5}$ de la terre à \$34 l'acre et le reste à \$32.55 l'acre. Quel est le montant de sa perte ?

Solution : $\$27.50 \times 450 = \12375 , la somme empruntée.

$\$12375 \times 0.055 = \680.625 , l'intérêt pour 1 an.

$\$680.625 \times 4 = \2722.50 , les intérêts pour 4 ans.

$\$680.625 \times \frac{11}{12} = \$623.906\frac{1}{4}$, l'intérêt pour 11 mois.

$680.625 \times \frac{20}{365} = \$680.625 \times \frac{1}{18.25} = \37.30 , l'intérêt pour 20 jours.

$\$2722.50 + \$623.906\frac{1}{4} + \$37.30 = \$3383.706\frac{1}{4}$, les intérêts pour 4 ans, 11 mois et 20 jours.

$\$12375 + \$3383.706\frac{1}{4} = \$15758.706\frac{1}{4}$, le coût du terrain plus les intérêts.

$\$34 \times \frac{2}{5}$ de 450 = $\$34 \times 180 = \6120 , ce que rapporte la vente de la 1ère partie.

$\$32.55 \times \frac{3}{5}$ de 450 = $\$32.55 \times 270 = \8788.50 , ce que rapporte la vente de la 2e partie.

$\$6120 + \$8788.50 = \$14908.50$, ce que rapporte la vente de tout le terrain.

$\$15758.706\frac{1}{4} - \$14908.50 = \$850.206\frac{1}{4}$, la perte. *Rép.*

3. Un spéculateur acheta du blé au minot et le revendit au poids gagnant ainsi $13\frac{1}{4}\%$ du nombre de minots, il vendit le blé à $12\frac{1}{2}\%$ d'augmentation sur le prix coûtant d'un minot ; s'il reçut, en tout, pour le blé \$2,994,136.20, combien avait-il payé ? Combien a-t-il gagné ?

Solution : 1 minot acheté devient au moment de la vente 1.0175 ; à cela il faut ajouter un bénéfice de $12\frac{1}{2}\%$.

$1.0175 \times 1.12\frac{1}{2} = \1.1446875 ; ce qui avait coûté \$1 rapporte \$1.1446875.

$\$2994136.20 \div \$1.1446875 = \$2615680$, le coût du blé *Rép.*

$\$2994136.20 - \$2615680 = \$378456.20$, le gain. *Rép.*

4. Au bout de 3 ans les profits d'une compagnie furent de \$41184 ; si les profits de la 2e année furent de 25% de plus que les profits de la 1ère année et ceux de la 3e année de 50% de plus que la 2e année, on demande le montant des profits de chaque année.

Solution : Soit \$1, les profits de la 1ère année, alors \$1.25 ceux de la 2e année et $\$1.25 + 50\%$ de $\$1.25 = \$1.25 + \$0.625 = \1.875 , ceux de la 3e année.

$\$1 + \$1.25 + \$1.875 = \4.125 , le total des profits des 3 ans.

$\$41184 \div \$4.125 = \$9984$, les profits de la 1ère année. *Rép.*

$\$9984 \times 1.25 = \12480 , les profits de la 2e année. *Rép.*

$\$12480 \times 1.50 = \18720 , les profits de la 3e année. *Rép.*

5. En vendant une propriété, un agent d'immeubles demanda 36% de plus que le prix coûtant; pour effectuer la vente il diminua le prix demandé de 16% et fit un bénéfice de \$1480.96. Combien la propriété avait-elle coûté? Combien l'agent avait-il demandé? Combien l'a-t-il vendue?

Solution : Soit \$1 le coût de la maison, alors \$1.36 le 1er prix demandé et $\$1.36 - (1.36 \times 0.16) = \$1.36 - \$0.2176 = \1.1424 , le prix de vente.

$\$1.1424 - \$1. = \$0.1424$, le bénéfice, si la propriété avait coûté \$1.

$\$1480.96 \div \$0.1424 = \$10400$, le coût de la propriété. *Rép.*

$\$1.36 \times 10400 = \14144 , le prix demandé. *Rép.*

$\$1.1424 \times 10400 = \11880.96 , le prix de vente. *Rép.*

6. Une compagnie me verse un dividende de 6% sur les parts que j'y possède. Je dépense le dividende à acheter d'autres parts dans la même compagnie au cours 75. Après cet achat la valeur au pair des parts que je possède est de 32400 ; quelle somme ai-je reçue comme dividende?

Solution : $6 \div 75 = \frac{6}{75} = \frac{2}{25}$, le dividende d'une part achète les $\frac{2}{25}$ d'une part.

S'il n'avait eu qu'une part, après l'achat il aurait eu $1 \frac{2}{25}$ de part.

$\$32400 = 324$ parts.

$324 \div 1 \frac{2}{25} = 324 \div \frac{27}{25} = 324 \times \frac{25}{27} = 12 \times 25 = 300$ parts, le nombre primitif.

$324 - 300 = 24$ parts, le nombre acheté.

$\$75 \times 24 = \1800 , la somme reçue comme dividende. *Rép.*

Autrement : 300 parts $\times \$6 = \1800 , la somme reçue comme dividende. *Rép.*

ALGÈBRE

1. La somme de deux nombres est 40 et leur produit 384 quels sont ces nombres ?

Solution : Soit x un des nombres, alors $40-x$ l'autre.

$$(40-x)x = 384.$$

$$40x - x^2 = 384.$$

$$-x^2 + 40x = 384.$$

$$x^2 - 40x = -384.$$

$$x^2 - 40x + 20^2 = -384 + 400 = 16.$$

$$x - 20 = +4 \text{ ou } -4.$$

$$x = 20 + 4 = 24 \text{ ou } 20 - 4 = 16. \text{ Réponses } 24 \text{ et } 16.$$

$$40 - x = 40 - 24 = 16. \text{ Rép. ou } 40 - 16 = 24. \text{ Rép.}$$

Autrement : Soit $2x$ la différence entre les 2 nombres.

$$20+x, \text{ le grand nombre et } 20-x, \text{ le petit.}$$

$$(20+x)(20-x) = 384.$$

$$400 - x^2 = 384.$$

$$-x^2 = 384 - 400 = -16.$$

$$x^2 = 16.$$

$$x = +4 \text{ ou } -4.$$

$$20+x = 20+4 = 24. \text{ Rép.}$$

$$20-x = 20-4 = 16. \text{ Rép.}$$

2. A résoudre : $5x^2 + 3x + a = 0$.

$$5x^2 + 3x = -a.$$

$$x^2 + 3x = -\frac{a}{5}.$$

$$x^2 + \frac{3}{5}x + \left(\frac{3}{10}\right)^2 = y - \frac{a}{5} + \frac{9}{100} = -\frac{20a}{100} + \frac{9}{100}.$$

$$x + \frac{3}{10} = \text{la racine carrée de } \left(-\frac{20a}{100} + \frac{9}{100}\right).$$

$$x = -\frac{3}{10} \text{ plus, ou moins la racine carrée de } \left(-\frac{20a}{100} + \frac{9}{100}\right).$$

3. Un homme parcourt 40 milles à une certaine vitesse par heure ; s'il avait parcouru cette distance à raison de 1 mille de moins par heure, il aurait mis à faire le trajet 3 heures $\frac{1}{3}$ de plus ; quelle est sa vitesse ?

Soit x sa vitesse, alors $\frac{40}{x}$ le temps mis à faire le trajet, $x-1$, sa vitesse d'après la supposition, alors $\frac{40}{x-1}$ le temps qu'il aurait mis.

$$\frac{40}{x-1} - \frac{40}{x} = 3\frac{1}{3} \text{ heures} = \frac{10}{3} \text{ d'heure.}$$

$$40x - 40x + 40 = \frac{10x^2 - 10x}{3}.$$

$$40 = \frac{10x^2 - 10x}{3}.$$

$$120 = 10x^2 - 10x.$$

$$10x^2 - 10x = 120.$$

$$x^2 - x = 12.$$

$$x^2 - x + \left(\frac{1}{2}\right)^2 = 12 + \frac{1}{4} = \frac{48}{4} + \frac{1}{4} = \frac{49}{4}.$$

$$x - \frac{1}{2} = +\frac{7}{2} \text{ ou } -\frac{7}{2}.$$

$$x = \frac{1}{2} + \frac{7}{2} = \frac{8}{2} = 4. \text{ Rép.}$$

4. La somme des carrés de deux nombres est 106. Si l'on diminue le 1er nombre de 1 et qu'on augmente le second de 1, la somme de leurs carrés égalera 100. Quels sont les nombres ?

Solution : Soient x le 1er nombre et y le second.

$$\begin{aligned} x^2 + y^2 &= 106 \dots\dots\dots (1) \\ \text{et } (x-1)^2 + (y+1)^2 &= 100 \dots\dots\dots (2) \\ \text{ou } x^2 - 2x + 1 + y^2 + 2y + 1 &= 100 \dots\dots\dots (3) \\ \text{ou } x^2 - 2x + y^2 + 2y &= 100 - 2 = 98 \dots\dots\dots (4) \\ \text{Soustrayant (4) de (1) } 2x - 2y &= 8 \dots\dots\dots (5) \\ \text{d'où } x - y &= 4 \dots\dots\dots (6) \\ \text{d'où } x &= y + 4 \dots\dots\dots (7) \\ \text{Substituant } (y+4)^2 \text{ la valeur de } x^2 \text{ à } x^2 \text{ dans (1) on a :} \\ (y+4)^2 + y^2 &= 106 \dots\dots\dots (1) \\ \text{ou } y^2 + 8y + 16 + y^2 &= 106 \dots\dots\dots (8) \\ \text{d'où } 2y^2 + 8y &= 106 - 16 = 90 \dots\dots\dots (9) \\ \text{Divisant par 2 : } y^2 + 4y &= 45 \dots\dots\dots (10) \\ \text{Complétant le carré on a : } y^2 + 4y + 2^2 &= 45 + 4 = 49 \dots\dots\dots (11) \\ \text{Extrayant la racine on a : } y + 2 &= +7 \text{ ou } -7 \dots\dots\dots (12) \\ y = -2 + 7 = 5. \text{ Rép.} &\dots\dots\dots (13) \\ \text{Substituant 25 la valeur d}'y^2 \text{ à } y^2 \text{ dans (1) on a :} \\ x^2 + 25 &= 106 \dots\dots\dots (1) \\ \text{d'où } x^2 &= 106 - 25 = 81 \dots\dots\dots (14) \\ \text{et } x &= +9 \text{ ou } -9 \dots\dots\dots (15) \\ \text{Rép. 9.} \end{aligned}$$

GÉOMÉTRIE

1. Calculer la surface latérale, la surface totale et le volume d'un cône qui aurait 1.2 pied de diamètre et 2.5 pieds de hauteur.

Solution : $1.2^2 \times 0.7854 =$

$1.44 \times 0.7854 = 1.130976$, la surface de la base. *Rép.*

$(1.130976 \times 2.5) \div 3 = 28.2744 \div 3 = 9.4248$, volume du cône. *Rép.*

$(1.2 \div 2)^2 + 2.5^2 = 0.6^2 + 2.5^2 = 0.36 + 6.25 = 6.61$.

La racine carrée de 6.61 = 2.57, l'apothème du cône.

$1.2 \times 3.1416 = 3.76992$, la circonférence de la base.

$3.76992 \times 2.57 \div 2 = 4.8443472$, la surface latérale. *Rép.*

La surface de la base. 1.130976 + la surface latérale 4.8443472 = 5.975 + la surface totale. *Rép.*

2. Quelle est la surface intérieure d'un seau en forme de tronc de cône renversé, si le diamètre supérieur a 2 pieds 4 pouces, le diamètre inférieur 1 pied 2 pouces et la profondeur 2 pieds. ($\pi = 3.1/7$)

Solution : Il faut trouver l'apothème : 2 pieds 4 pouces = 28 pouces ; 1 pied 2 pouces = 14 pouces ; 2 pieds = 24 pouces.

$$(28 \text{ pouces} - 14 \text{ pouces}) \div 2 = 7 \text{ pouces.}$$

$$24^2 + 7^2 = 576 + 49 = 625.$$

La racine carrée de 625 = 25, l'apothème.

$$14 \div 2 = 7 \text{ pouces le rayon de la base.}$$

$$7^2 \times 3^{1/7} = 7^2 \times 2^{22/7} = 49 \times 2^{22/7} = 7 \times 22 = 154 \text{ pouces carrés}$$

surface de la base.

$$14 \times 3^{1/7} = 44, \text{ circonférence inférieure.}$$

$$28 \times 3^{1/7} = 88, \text{ circonférence supérieure.}$$

$$(44 + 88) \times 25 \div 2 = 132 \times 25 \div 2 = 66 \times 25 = 1650 \text{ pouces,}$$

surface latérale.

$$1650 + 154 = 1804 \text{ pouces carrés, surface totale. Rép.}$$

$$1804 \div 144 = 12 \text{ pieds carrés, 76 pouces carrés. Rép.}$$

3. Un cube et une sphère ont des surfaces égales ; démontrez que le rapport de leurs volumes est approximativement de 72 à 100 ou $\frac{72}{100}$ ($\pi = 3.1416$).

Solution : Soit 1 l'arête du cube, alors 6 sa surface et 1 son volume.

Donc 6 est la surface de la sphère.

$$6 \div 3.1416 = 1.91, \text{ le carré du diamètre de la sphère.}$$

La racine carrée de 1.91 = 1.38, le diamètre de la sphère.

$$1.91 \times 1.38 = 2.6358, \text{ le cube du diamètre de la sphère.}$$

$$2.6358 \times 0.5236 = 1.38010488, \text{ volume de la sphère.}$$

$$\frac{72}{100} = \frac{1}{1.38010488}$$

Chassant les dénominateurs : $99.5507136 = 100$, ce qu'il fallait démontrer.

J. AHERN.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

“ MON JOURNAL ” — Suite

Ce 27 nov. 1919.

“Vous semerez quelquefois dans les pleurs”, me disait un bon vieux prêtre quand je chantais mon bonheur au début de ma carrière d'enseignement. Je médite ces paroles quelquefois et aujourd'hui j'en constate la justesse. Alors pour la lutte je m'étais armée ; mais j'ai été faible. . . le découragement a visité mon âme et des larmes coulent. . . . coulent le long de ma joue brûlante et se dispersent sur mon papier. Allons, à ton poste, lutteuse, et fidèle à ta devise, reprends ton calme. . . Ferme les yeux sur toi-même, regarde plus haut et vois l'œuvre de Dieu dans le monde.

Ce 3 décembre 1919.

M. le Curé est venu nous visiter. Ses paternelles recommandations ont été bien accueillies par les enfants et les paroles bienveillantes qu'il m'a adressées sont à jamais gravées dans mon cœur. Avec le grand Lacordaire je dis : “Un simple commerce avec une âme élevée modifie la nôtre, il nous élève ; on ne peut s'approcher des grands cœurs sans qu'il s'exhale d'eux quelque chose qui pénètre jusqu'à nous et nous rend plus digne de leur contact.”

Ma besogne va assez bien, il y a des revers par ci, par là ; mais dans le firmament quelques nuages gris s'amoncellent de temps en temps et l'orage n'éclate pas toujours. C'est la vie !!! elle ne peut pas être tout à fait heureuse, puisqu'elle n'est pas le ciel ; ni tout à fait malheureuse, en étant la voie qui y mène.

Ce 23 déc. 1919.

Je suis fort aise de me reposer en prenant ma plume ce soir. Depuis quelques jours j'ai beaucoup d'ouvrage à l'école et à la maison. C'est Noël et dans mon petit village on vit des traditions de nos ancêtres. Il faut préparer la Crèche et l'Arbre des étrennes.

Chers élèves, aimables petites sœurs, mignons neveux et gentilles nièces, doux filleul Paul-Eugène, laissez-vous gâter cette année encore par moi ; mais permettez qu'en retour je vous demande d'apporter à l'Enfant Jésus une âme pure et blanche.—Qu'elle reste ainsi toujours !!! Grandissez en science et en sagesse.

Tout de même mon cœur se réjouit non-seulement à la pensée du grand mystère de notre religion ; mais parce qu'en ce jour il fait la rencontre de tous les siens. A tous il ne peut offrir un bibelot ; mais mon cœur à tous ses aimés offre une monnaie : la Prière. Au pied de l'Enfant Jésus dans la Nuit de Noël il priera pour vous tous, mes parents, mes bienfaiteurs, mes amis. Soyez heureux et retrouvons-nous dans l'au-delà.

A.-M. TOUSIGNANT,

Institutrice.

PAGES LITTÉRAIRES

CE QU'ENSEIGNENT LES MORTS

Nous autres, vieux enfants du siècle et déjà quasi dégingolant comme lui, nous qui allons prendre quarante ans et qui avons connu les pataches, nous ne saurons jamais nous habituer aux chemins de fer. Cette rapidité nous étonnera toute notre vie ; nous croirons toujours qu'il y a des distances et que les lieues sont des heures. Quoi ! j'étais encore à midi dans le bruit de la rue Saint-Lazare ; à peine vous ai-je dit adieu, et voici que j'entends sonner cinq heures au clocher le plus pointu du plus fin fonds de la Normandie ; je suis sur l'herbe et sous les chênes ; autour de moi l'on parle normand !

Tout a changé : le sol, les hommes ; ce n'est plus le même monde. Cinquante lieues nous séparent depuis ce serrement de main que nous échangeons il n'y a qu'un instant. La mort seule tranche avec cette promptitude. Mais Dieu, qui ne permet pas que la mort soit maîtresse absolue de ses créatures, nous laisse le souvenir et la prière pour visiter instantanément ceux que nous aimons, lors même qu'il a fixé leur demeure au delà des frontières de la vie.

Ne vous étonnez pas qu'il me vienne une pensée de mort en vous écrivant sous ces beaux chênes illuminés par le soleil à son déclin. Le trajet jusqu'ici est semé de cimetières ; j'en ai, je crois, côtoyé une dizaine. Dans la disposition d'esprit où je suis toujours quand je quitte vos enfants et vous, cette circonstance m'a frappé. Je n'ai plus remarqué la rapidité du voyage que pour y trouver des lenteurs en comparaison de la rapidité de la vie. Écoutez le tic-tac de votre montre ; c'est le bruit d'une machine qui vous traîne avec une bien autre vitesse que celle des locomotives. Tic tac, tic tac, ce ne sont plus les lieues, ce sont les années qu'elle dévore. Tic tac, vous n'êtes plus enfant ; tic tac, vous n'êtes plus jeune ; tic tac, la vie passe ; tic tac, la vie est passée.

Il semble que tous ces morts auraient souri dans leur bière en nous voyant aller, nous autres prétendus vivants, si préoccupés et si pressés, croyant si bien savoir où nous courons,

en réalité le sachant si peu. Car, après tout, nous n'allons qu'à la mort et au jugement, qui sont les choses, en général, à quoi nous pensons le moins.

Il faut que je vous le dise, ma très chère, puisque j'en ai le cœur et l'esprit obsédés : nous aussi, nous, chrétiens, nous donnons trop sujet aux morts de se moquer de nous. Qu'ils regardent en pitié les philosophes, les païens, les aveugles vivants jouant à colin-maillard les mains tendues vers toutes les convoitises, à la bonne heure ! Mais nous, par la grâce de Dieu, nous savons tout ce que savent les morts : prenons donc volontairement, pour l'amour de nous-même, un peu de leur sagesse forcée ; tâchons de regarder passer, au lieu de nous mettre à courir.

LE SANCTUS A LA MAISON

LOUIS VEULLOT.

Grand'mère, les cloches branlent ! C'était le signal. Vite grand'mère allait prendre son livre sur l'autel du petit frère, un battement de mains, tout le monde à genoux. La cérémonie commençait.

Vous décrirai-je la scène ? Elle était belle, ce me semble, à tenter le pineau d'un primitif.

Voyez plutôt : Un intérieur très simple, rustique ; le vent qui chante dans la cheminée avec des ronflements d'orgue, le poêle, d'où s'élèvent des spirales d'encensoir. A travers la fenêtre, au loin, apparaît le clocher de l'église avec ses cloches branlantes.

Puis là, voyez encore près de son autel le petit frère à genoux, dans sa jaquette toute blanche qui lui sert d'aube, avec sa chasuble très large en vieille tapisserie dorée. Près de lui, deux plus petits sont assis sur leurs talons, pour faire un peu comme les autres. Ils regardent avec de grands yeux, grand'mère à genoux, elle aussi, toute droite, son livre à la main, les pouces collés aux pages et qui prononce lentement avec solennité, les paroles sacrées : "Saint, saint, saint est le Dieu des armées. Hosanna au plus haut des cieus !" Et la voix tremblante de l'aïeule, dans la pièce où flotte une atmosphère de sanctuaire, résonne grave et pieuse comme celle d'un prêtre.

A la fin, gagnés par l'émotion, nous courbions la tête, nous fermions les yeux et dans nos imaginations d'enfant renaissaient alors les spectacles de l'église lointaine. C'étaient toutes nos visions de Noël qui nous revenaient pleines d'encens et d'harmonies, de lueurs de cierge, de frôlements d'ailes mystérieuses, de scintillements d'étoiles sous nos paupières.

Oh ! ces messes du chez nous, messes de ma première enfance qui m'ont fait si doucement pleurer, doux souvenirs que me ramène ce soir le vieux livre de messe de ma grand'mère !

LIONEL GROULX, *ptre.*

UN CONGRÈS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES A AYLMEY

Le 15 janvier dernier a eu lieu à Aylmer, comté de Hull, un important congrès pour les commissions scolaires des comtés de Pontiac et Hull. Organisé par MM. les inspecteurs Marien et Chartrand, le congrès fut présidé par le Surintendant de l'Instruction publique, M. C.-F. Delâge. Prirent aussi part à la convention : MM. C.-J. Magnan et J. C. Sutherland, inspecteurs généraux, et M. T.-F. Cuddihy, inspecteur de Montréal. Dans la prochaine livraison, nous donnerons un compte rendu détaillé de ce congrès.

OU FAIRE RELIER " L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE "

M. Jérémie Richard, relieur, 31 rue Sault-au-Matlot, Québec, s'occupe spécialement de la reliure de *l'Enseignement primaire*, et à un prix modéré. M. Richard donne depuis plusieurs années parfaite satisfaction aux commissions scolaires.

FEU LE SÉNATEUR LANDRY

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. P.-A. Landry, sénateur et président de l'Association d'Éducation d'Ontario. M. Landry s'est éteint dans sa famille, à Québec, le 20 décembre 1919, muni des sacrements de l'Église catholique et après une longue maladie soufferte avec une résignation toute chrétienne. C'est un fier patriote et un vaillant catholique qui est allé rendre compte à Dieu des nombreuses années qu'il lui a été donné de passer sur la terre.

BIBLIOGRAPHIE

LAURE CONAN. *L'obscur souffrance*. Québec (Imprimerie de l'Action Sociale, Limitée). Vol. in-16 carré. Prix : 50 sous. En vente dans toutes les librairies catholiques

Voilà, dit la *Semaine religieuse*, de Québec, un petit livre qui est appelé à faire un grand bien. L'auteur a voulu mettre sa plume au service de la grande cause de la tempérance en s'adressant à celles qui "par leur influence sur l'enfance, sur la jeunesse, sur la famille et sur la société", peuvent nous arracher au terrible danger de l'alcoolisme.

L'Obscure souffrance se divise en deux parties bien distinctes, toutes deux se rapportant au même but. La première, qui a fourni le titre au volume, est le journal d'une jeune orpheline qui est brutalisée par son père alcoolique. La jeune fille avait promis à sa mère mourante de ne jamais abandonner celui qui, par sa mauvaise conduite, faisait le déshonneur de sa famille. Découragée, elle allait manquer à sa promesse, quand Dieu mit sur son chemin un confesseur qui lui fit reprendre la croix que Dieu lui avait choisie et imposée. Elle se replongera donc avec joie dans *l'obscur souffrance*, persuadée que c'est là la volonté de Dieu, et sera auprès de son malheureux père l'ange tutélaire qui le ramènera peut-être plus tard dans une voie meilleure.

La deuxième partie est intitulée : "Aux Canadiennes". Ce sont de précieux conseils donnés par l'auteur aux femmes sur la manière de combattre le fléau de l'alcoolisme. "L'intensité de l'affection qu'elle a pour les siens, dit l'auteur, fournirait à la femme la dose de haine qu'il faut avoir de l'alcool"; de plus "c'est la femme qui fait les coutumes, les usages, les modes et les mœurs". Après avoir démoli certains préjugés relatifs à l'alcool, et avoir montré ce que peuvent les mères et les jeunes filles dans la lutte contre l'alcoolisme, l'auteur termine par ce sage conseil : "Que chacune réfléchisse, qu'elle détermine ce qu'elle peut faire pour la cause sacrée de la tempérance, dans le milieu où elle vit et avec les forces les plus profondes de son âme, qu'elle se mette à sa tâche. Il faut de la prudence, de l'indulgence, du tact, mais par-dessus tout, il faut la conviction ardente, la flamme intérieure."

Que les mères et les jeunes filles canadiennes lisent ce petit livre; il leur donnera cette conviction ardente et cette flamme intérieure.

§ § §

GUIDE DU MAÎTRE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE.—Par les Frères de l'Instruction chrétienne. Laprairie (Imprimerie du Sacré-Cœur), 1920.

Voilà un petit volume de 250 pages qui renferme la méthodologie complète de l'enseignement de la lecture. L'étude des différentes méthodes de lecture est précédée d'un aperçu historique très intéressant. L'ouvrage se termine par trois chapitres, traitant respectivement de l'Orthographe, de la Grammaire et de la Rédaction.

UN HÉRITAGE SACRÉ

Tel est le titre d'une conférence que notre directeur a donnée à Chicoutimi, le 17 novembre 1919, sous les auspices de l'Association de la jeunesse catholique, et à Québec le 29 décembre, sous le patronage de la Société des Arts, Sciences et Lettres. *Le Terroir* de janvier a publié en entier la conférence de M. Magnan : elle sera reproduite dans *l'Enseignement primaire* de mars. C'est une étude qui intéresse le personnel enseignant, appelé à instruire la jeunesse de ses devoirs envers la patrie.

L'"Héritage sacré" dont l'Inspecteur général a parlé à Québec et à Chicoutimi devant des auditoires nombreux, c'est l'ensemble des lois civiles de la province de Québec qui favorisent la famille et l'entourent d'une protection telle, qu'elle a pu, depuis la cession du Canada à l'Angleterre, se développer normalement, s'épanouir, se multiplier d'une façon prodigieuse sous l'égide bienfaisante de l'Église catholique. Ces lois civiles, qui constituent pour les Canadiens français un héritage sacré, ce sont celles qui régissent le mariage, le droit de propriété et la liberté de tester, l'éducation, la paroisse religieuse.

Voici, d'après l'*Action catholique* du 30 décembre 1919, un bref résumé de la conférence de M. C.-J. Magnan :

"Avant de définir le caractère de ces lois, qui honorent hautement nos législateurs de 1774 à 1867 et de 1867 à nos jours, l'Inspecteur général fait défiler avec émotion les générations canadiennes-françaises qui de 1739 à nos jours, ont toujours été grossissant et ont déferlé en rangs serrés sur les rives du Saint-Laurent, puis se sont éloignées du grand fleuve pour couvrir tout le Bas-Canada et se répandre aux États-Unis et dans l'Ouest canadien. C'est le "Miracle" dont parle Barrès. Mais ce miracle, c'est une résultante de causes antérieures. Ces causes remontent à l'établissement même de la colonie française en Amérique. Les fondateurs du Canada furent de grands chrétiens qui pénétrèrent leurs entreprises de l'idée religieuse et demandèrent à l'Église catholique lumières, conseils et directions. Sous la domination anglaise, le peuple canadien-français demeure uni à son clergé. Et ses chefs politiques, presque tous formés dans les collèges classiques, luttent avec persévérance pour doter le Bas-Canada des lois civiles prêtant main-forte aux enseignements de l'Église catholique, sans cependant gêner en aucune façon la liberté des protestants, qui sont chez eux aussi dans la province de Québec.

"Après cet exposé, le conférencier analyse les lois concernant le "Mariage", le "Droit de tester", "l'Instruction publique" et les "Fabriques". Les thèses vitales de l'indissolubilité du mariage, de la liberté des tester, du droit des parents en matière d'éducation, de la liberté religieuse en fonction de la paroisse, sont développées avec brièveté, clarté et vigueur, chaque énoncé de principe s'appuyant sur des autorités irréfutables.

"En mettant en relief le caractère éminemment social des lois civiles de notre province, M. Magnan a su démontrer que ces lois sont sages, efficaces, justes et soucieuses de la liberté de tous, catholiques comme non catholiques, parce qu'elles s'inspirent de l'esprit de l'Église catholique qui a toujours été et restera toujours la grande école du droit, de la vérité et de la vraie liberté.

"M. Magnan a su particulièrement faire ressortir la sagesse et l'efficacité de l'organisation scolaire de la province de Québec; a défini cette organisation, démontrant que notre loi de l'Instruction publique a su créer dans la province de Québec la liberté de l'enseignement dans le sens le plus large et le plus sage du mot. Cette liberté laisse place au rôle bienfaisant et vivifiant de l'Église, à l'autorité du père de famille et à l'intervention nécessaire de l'État. Les progrès réalisés en matière d'éducation chez nous, prouvent que la centralisation scolaire à outrance et les lois de contrainte ne sont pas nécessairement des moyens de progrès. M. Magnan cite à ce sujet des faits très intéressants.

"Au cours de sa conférence qui fut écoutée avec un vif intérêt, le conférencier a su mettre en faisceau tous les éloges décernés à notre province par les journaux de langue anglaise et nombre d'hommes d'État, de financiers et d'éducateurs protestants.

“Tous ces éloges prouvent que les Canadiens français ont su vivre, se multiplier, conquérir le sol, les industries, les capitaux, maintenir l'ordre social et respecter les minorités parce qu'ils sont demeurés catholiques et français. L'église du village et l'école catholique, voilà les deux sources où notre peuple a su puiser les principes vivificateurs qui lui valent aujourd'hui les hommages sincères de toutes les autres provinces du Canada. M. Magnan déclara que ces éloges ne doivent pas nous empêcher de voir nos défauts ou nous arrêter dans nos efforts vers le progrès dans tous les domaines. Mais ces témoignages de nos compatriotes de langue anglaise doivent nous rendre fiers de notre foi catholique et de notre caractère français.

“Toute la conférence de l'Inspecteur général fut animée d'un souffle puissant de patriotisme bien compris et de sentiments religieux sincères et très au point.”

HYGIÈNE

L'ART DE BIEN MANGER

Rien de plus désagréable qu'un monsieur qui digère mal. Triste, inquiet, hargneux, grondeur, irritable, âcre comme ses humeurs, il colore tout en noir et décourage la meilleure amitié et, comble d'infortune, se déplaît à lui-même plus encore qu'il ne déplaît aux autres, désarmonisé qu'il est dans tout son organisme par le trouble de ses fonctions digestives.

Cela marque bien l'importance d'une bonne digestion ; mais, pour bien digérer, il faut manger bien, et manger est un art qui peut sembler facile, que tout le monde croit connaître, et que fort peu, cependant, savent et pratiquent. Le nombre des dyspeptiques qui désolent le monde en est la meilleure preuve.

La bonne cuisine “bourgeoise” traditionnelle, pas plus que les savantes combinaisons artificielles, qui appellent à leur aide toutes les ressources de la chimie, ne sauraient prétendre à donner aux aliments la forme et la constitution sous lesquelles ils peuvent être absorbés pour subvenir aux exigences nombreuses du corps humain, à son accroissement, à son entretien et à la réparation de ses pertes.

Ce n'est que par la série de transformation physico-chimiques qu'ils subissent dans les divers segments du tube digestif, et qui précisément constituent la *digestion*, qu'ils acquièrent progressivement cet état très spécial.

C'est dans la bouche que commence la digestion et, du fait de la mastication et de l'insalivation, les aliments y doivent subir de très importantes modifications impérieusement exigées comme condition essentielle du rendement normal du travail digestif.

(à suivre)

“ ÉTUDES ET APPRÉCIATIONS ”

NOUVEAUX MÉLANGES CANADIENS

Mgr L.-A. Paquet, de l'Université Laval de Québec, vient de publier un troisième volume d'“Études et Appréciations”. Comme tout ce qui vient de la plume de Mgr Paquet, le nouveau livre de ce maître de la pensée catholique et canadienne est bien ordonné, bien pensé et admirablement écrit. Les principaux problèmes de l'heure présente y sont étudiés d'une façon lumineuse. Nous recommandons la lecture attentive de cet ouvrage aux éducateurs désireux de s'instruire à bonne source.

C.-J. M.